



# VILLE D'HYÈRES

---

## LES PALMIERS

### Séance du Conseil municipal du 21 décembre 2018

#### SOMMAIRE

---

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Transferts et mise à disposition de personnel dans le cadre de la mise en place de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. ....	19
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Organisation des astreintes - Règles de compensation.....	21
AFFAIRE N°3 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Nomination des représentants des associations locales - Modifications .....	22
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Subventions aux associations 2018 - Convention d'objectifs 2018 avec l'association Rugby Club Hyères Carqueiranne La Crau. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention. ....	22
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères Saint-Pierre - Reprise d'une provision pour risques afférents au contentieux Société Travaux du Midi Var et État .....	23
AFFAIRE N° 6 FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2019. Section investissement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.....	24
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port d'Hyères (Saint Pierre) - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2019. Section investissement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.....	24
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT de L'AYGUADE : Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2019 - Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.....	25

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT DE LA CAPTE : Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2019. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.....	25
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT AUGUIER Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2019 - Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.....	25
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Avances sur subventions aux associations - Année 2019. ....	26
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 20% de deux prêts d'un montant total initial de 6 145 921,76 € et à 50% de trois prêts d'un montant total initial de 2 383 886,60 € contractés par la S.A d'H.LM. Erilia pour financer respectivement la construction de 109 logements "Les Terrasses de Costebelle", de 28 logements "Le Christina" et de 10 logements "Porquerolles" à Hyères suite à un réaménagement de dette. ....	28
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 20% de deux prêts d'un montant de 6 145 921,76 € et à 50% de trois prêts d'un montant de 2 383 886,60 € contractés par la S.A d'H.LM. Erilia pour financer la construction de logements pour les opérations "Les Terrasses de Costebelle", "Le Christina" et "Porquerolles" à Hyères suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants aux conventions de garantie avec la S.A d'H.LM. Erilia. ....	29
AFFAIRE N° 14 - CITOYENNETÉ & ÉLECTIONS CIMETIÈRES DE LA VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS - PERCEPTION DES TAXES D'INHUMATION - CONVOI ET REDEVANCES DU DÉPOSITOIRE ET DE LA MORGUE - FIXATION DES TARIFS. ....	29
AFFAIRE N° 15 - SPORTS - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Hyères Toulon Var Basket .....	30
AFFAIRE N° 16 - ÉVÉNEMENTIEL - Convention de partenariat avec le l'EPL Agriscoparc Var .....	31
AFFAIRE N° 17 - CULTURE ET PATRIMOINE. Église Saint-Louis, classée Monument Historique. Études préalables à la restauration. Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles.....	31
AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE. Église Saint-Louis, classée Monument Historique. Études préalables à la restauration. Demande de subvention au Conseil Régional Provence - Alpes – Côte-d'Azur. ....	33
AFFAIRE N° 19 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Catalogue de l'exposition temporaire - Demande de subvention à l'État Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles – .....	33
AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, musée des Cultures et du Paysage - Travaux d'aménagement et de scénographie - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - ...	35

AFFAIRE N° 21 - AMENAGEMENT - Participation à la 15ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme Europan - Autorisation du Maire à signer la "charte des sites" - Cotisation à l'association Europan .....	38
AFFAIRE N° 22 - AMÉNAGEMENT - Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) - Augmentation du capital social de la SPLM par incorporation de réserves et report à nouveau - Modification des statuts - Approbation et autorisation du représentant de la Commune à approuver ces modifications en Assemblée Générale de la SPLM .....	40
AFFAIRE N° 23 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - 1, Avenue du Levant - Vente de terrain à la SCI RAFFELLINI .....	40
AFFAIRE N° 24 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 34, avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0130 formant le lot n° 129 au profit de la SCI BARRIERE. ....	40
AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 18 Avenue du Couchant cadastré section EV n° 0019 formant le lot n° 24 au profit de la Copropriété du 18 Avenue du Couchant.....	41
AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0206 formant le lot n° 321 - M. CAT Jean-Claude Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	41
AFFAIRE N° 27 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de voie publique - Impasse Sainte Marie des Anges .....	41
AFFAIRE N° 28 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - INSEE ENQUÊTE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 - Désignation du Coordonnateur Communal et Modalités de rémunération des membres d'encadrement et des agents recenseurs.....	42
AFFAIRE N° 29 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché paysan Changement de dates en raison des fêtes de fin d'année.....	42
AFFAIRE N° 30 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Dérogations au repos dominical pour l'année 2019. ....	42
AFFAIRE N° 31 - HABITAT - Concession d'Aménagement entre la Commune d'Hyères et Var Aménagement Développement. Approbation du bilan de clôture. ....	43
AFFAIRE N° 32 - HABITAT - Convention de gestion tripartite relative à la Concession d'Aménagement pour le renouvellement urbain .....	44
AFFAIRE N° 33 - HABITAT - Convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et le bailleur social ERILIA. Aide communale au financement du programme "Le Massillon" .....	44
AFFAIRE N° 34 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - Service Sécurité Civile Communale - Convention dans le domaine de la Sécurité entre la ville d'Hyères et le CCAS.....	48

AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DE LA PREVENTION DE LA SECURITE ET DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES - Acquisition de vêtements, d'uniformes et d'équipements pour la police municipale - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert .....	48
AFFAIRE N°36 - PORTS - Port d'Hyères (Saint Pierre) : Centre Commercial du Nautisme - Convention-cadre définissant les modalités d'exécution et de financement des travaux d'installation d'un système de chauffage-climatisation centralisé Autorisation de signature .....	49
AFFAIRE N° 37 - PORTS - PORT D'HYÈRES SAINT PIERRE - Convention de Partenariat avec le Parc National de Port Cros pour la mise en œuvre d'une exposition thématique Modification.....	51
AFFAIRE N°38 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Demande de subvention à la REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour l'installation d'une pompe mobile pour la collecte des eaux usées dans le cadre de la démarche Ports Propres.....	51
AFFAIRE N°39 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération totale ou partielle des bateaux participants à différentes manifestations nautiques durant l'année 2019. ....	52
AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération de redevances de manutention et de grutage au profit de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.....	52
AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.....	52
AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT DE L'AYGUADE - Régie à autonomie financière - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée. ....	52
AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORTS D'HYÈRES - Régies à autonomie financière des Ports Saint Pierre, l'Aiguade, la Capte, Auguier - Avenants aux contrats de travail de droit privé. ....	52
AFFAIRE N°44 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Délégations de Service Public - Présentation des rapports annuels 2017 à l'autorité délégante. ....	53
QUESTIONS ORALES .....	54

*(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vous souhaite la bienvenue. Je vais demander à Monsieur Christian BERTOLINO, Directeur Adjoint des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Monsieur Christian BERTOLINO procède à l'appel nominal)*

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

**M. POLITI** : Monsieur le Maire, je profite simplement de l'occasion, puisque l'on m'a demandé pas mal des nouvelles de Dany ANFONSI, comme je sais qu'il y a quelques bruits qui courent, j'ai entendu qu'elle avait fait un AVC, non, elle a fait un infarctus et elle va beaucoup mieux. Je crois qu'elle est rentrée chez elle. Elle va ensuite aller en convalescence.

Je profite aussi de l'occasion pour donner des nouvelles de Jean DONZEL qui a été opéré du genou ; c'est beaucoup moins grave.

C'est la raison pour laquelle tous les deux sont absents.

Et puis, je profite, si vous voulez, Monsieur le Maire, de l'occasion pour vous dire qu'en tant que conseillers municipaux, on pense beaucoup plus aux fêtes de Noël, on va assister au Conseil municipal, mais nous sommes tous, je pense, préoccupés, concernés et attentifs au mouvement des gilets jaunes.

**M. LE MAIRE** : On va en parler.

**M. POLITI** : On en parlera tout à l'heure ? D'accord !

**M. LE MAIRE** : On souhaite un prompt rétablissement à Madame ANFONSI et à notre judoka conseiller municipal pour son genou.

Monsieur BACCI est proposé pour assurer le secrétariat de séance. Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018**

**M. LE MAIRE** : Est-ce que le procès-verbal de cette séance appelle de votre part des remarques, des corrections ? Si tel n'est pas le cas, il est approuvé.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
(43 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Des questions orales ont été posées, auxquelles il sera répondu en fin de séance.

Un pot de fin d'année sera organisé au quatrième étage, au terme du Conseil municipal, auquel vous êtes tous conviés, bien entendu.

J'ajoute que, le 22 janvier, à 15 h, aura lieu un Conseil municipal privé sur un point d'étape sur la Métropole. Une invitation vous sera envoyée.

Je confirme donc à Monsieur POLITI mon souhait que chacun puisse s'exprimer sur un sujet d'actualité, qui est celui des mouvements sociaux que l'on connaît, et l'inquiétude collective qui s'est traduite par le mouvement des gilets jaunes. Une inquiétude à laquelle, bien entendu, nous sommes sensibles, dans la mesure où si elle est exprimée par un certain nombre de personnes, on a bien observé qu'elle traduisait un sentiment de difficultés sociales dans l'ensemble de l'opinion.

Je voudrais simplement dire deux ou trois choses à ce stade. Peut-être que j'y reviendrai sur un certain nombre de sujets.

Quels sont les enseignements que l'on peut, à ce jour, tirer de ce problème ?

De mon point de vue, le premier enseignement, c'est qu'une démocratie a de la peine à fonctionner quand il n'y a pas de corps intermédiaires, ou en tous les cas quand les corps intermédiaires n'ont pas la santé que l'on pourrait espérer, ni ne sont consultés comme on pourrait également l'espérer parce qu'il est vrai que c'est compliqué, peut-être même dangereux, qu'à un moment donné, le dialogue s'institue entre une personne - je veux dire le Gouvernement, le Président de la République - d'une part, et les citoyens directement de l'autre, sans que les corps intermédiaires traditionnels que sont les syndicats, les élus, etc. puissent jouer ce rôle d'intermédiation, de filtre, de telle façon qu'il y ait une traduction des revendications et la possibilité de négociation. J'appelle, de ce point de vue, de mes vœux que ce mouvement important, significatif, puisse s'organiser de telle façon que les contacts puissent exister de façon utile.

Deuxième observation pour ma part : il doit enseigner à tout le monde - en l'occurrence, là c'est aux pouvoirs publics – que, quel que soit le bien-fondé de la politique que l'on mène, il est très important de tenir compte, dès lors que l'on prend une décision, des effets collatéraux qu'elle peut avoir. On l'a vu pour les taxes sur le carburant, on le voit sur beaucoup d'autres choses. Cela pourrait être vrai d'ailleurs au niveau local. Il faut se garder de toute approche, fût-elle la plus fondée – et je ne la juge pas -, un peu systématique ou automatique, sans avoir la préoccupation des conséquences que cela peut avoir sur certains qui considèrent être au bord du chemin. C'est ce sentiment qui a peut-être fait naître cette inquiétude, sinon cette révolte, que l'on a observée.

Troisième observation : quand, ensuite, les décisions doivent être prises - et je crois que le Gouvernement a eu raison de prendre un certain nombre de décisions -, c'est toujours très compliqué d'agir dans l'urgence, pour ne pas dire dans l'impréparation parce que les hésitations, les allers-retours que l'on peut constater à ces moments-là emportent des conséquences qui ne sont pas que positives. Et il est vrai que les décisions qui sont prises au niveau de la machinerie administrative sont complexes ; on peut comprendre que cela prenne un minimum de temps. Mais, la volonté de l'annonce conduit à des applications qui sont parfois délicates. En tous les cas, je souhaite, pour ma part, que la plus grande clarté intervienne pour que les messages qui sont envoyés soient bien entendus.

Un point supplémentaire : on peut tout à fait comprendre les manifestations, et même je dirais les regarder avec soutien, à un moment donné on ne peut pas imaginer qu'elles puissent durer éternellement, et il faut qu'elles prennent d'autres formes parce que je ne parle pas de ce qui s'est passé à Bandol, mais dans tous les cas, on ne peut pas imaginer que, définitivement, une partie du domaine public soit accaparé, même si l'on peut le comprendre temporairement, par une catégorie de la population. Donc, il faut, me semble-t-il, et je crois que c'est le point de vue de beaucoup de ceux qui ont manifesté, qu'il y ait une évolution dans leurs comportements et leurs revendications, de telle façon que les règles habituelles du droit public soient respectées et, bien entendu, en souhaitant – mais, nous n'avons pas été victimes de cela à Hyères, et j'en suis gré aux manifestants – qu'il n'y ait pas des dégradations, comme on a pu en connaître ailleurs ; ce qui était vraiment très délicat.

Dernier point, pour ma part : on ne connaît pas, à ce jour, les modalités du débat public dont on nous parle. On en saura davantage mi-janvier ; nous verrons bien. J'insiste simplement sur le fait qu'il s'agit de problèmes nationaux qui s'adressent au Gouvernement et qui doivent être pris comme tels. Parmi ces sujets-là, et absolument d'actualité, c'est le fameux référendum d'initiative citoyenne, qui existe déjà, qui - je crois - est une bonne chose, dans la mesure où la V<sup>e</sup> République a été constituée avec l'idée qu'au-delà des élections, il y avait des re-légitimations permanentes sur un certain nombre de sujets. Le référendum était omniprésent dans l'esprit du général de Gaulle ; il a été un peu oublié depuis.

Mais, bien entendu, ce référendum d'initiative citoyenne doit avoir des contours délimités, des objets précisés et doivent être allégés des conditions qui existent aujourd'hui qui sont – je crois - 4 millions et demi de citoyens et 150 parlementaires. Il faut peut-être alléger le nombre parce que 4 millions et demi, cela fait beaucoup. Je crois que ce serait une bonne chose qu'à certains intervalles du temps, l'opinion, au-delà de ses représentants légaux, qu'ils soient syndicats ou élus, puisse, sur un sujet qui lui paraît crucial, demander qu'une réflexion parlementaire et qu'une proposition de loi puissent être étudiées sur un sujet de ce type. Je crois que la démocratie a besoin d'oxygène.

La difficulté que nous avons aujourd'hui, et je l'ai personnellement vécue, c'est que quand vous avez un quinquennat, qui dure 5 ans par définition, quand le lendemain, il y a des élections législatives qui confirment et même approfondissent le vote initial, il faut, même s'il y a des élections sur d'autres sujets, qu'une oxygénation se produise dans le fonctionnement de la démocratie pour que chacun puisse exprimer – c'est plus souvent le mécontentement que la satisfaction -, par définition des revendications, et non pas avoir la frustration de devoir attendre les élections suivantes. Ce RIC – comme on dit aujourd'hui -, s'il y contribue, me paraît une démarche utile qui permet de ne pas utiliser les « bombes atomiques » que constituent une dissolution de l'Assemblée nationale ou éventuellement un changement de Premier ministre. Mais, s'il n'y a pas de changement, s'il n'y a pas de respiration, il y a une difficulté et une insatisfaction. Donc, tout doit être fait pour qu'elle soit entendue.

Voilà les quelques réflexions que je voulais faire, et maintenant, je donne la parole à qui la souhaite.

**M. POLITI** : Monsieur le Maire, nous avons bien entendu vos réflexions, et nous sommes, dans pas mal de cas, de votre avis. Mais, je voudrais simplement vous poser une question. Nous avons appris, par voie de presse, que vous aviez reçu - quoi de plus normal - les gilets jaunes. Le seul problème sur lequel je me suis étonné, c'est que vous les ayez reçus en compagnie d'un des membres de l'opposition. Pourquoi avoir occulté les deux autres ?

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas du tout occulté. D'abord, je devais les recevoir tout seul, ce qui est quand même dans les prérogatives d'un maire qui prend contact avec les particuliers. Le hasard a fait que, dans la même journée, Monsieur SEEMULLER, qui était venu plusieurs fois à la Mairie pour signaler sa préoccupation du sujet, a indiqué qu'il allait voir les gilets jaunes, et je lui ai donc proposé, à ce moment-là, de s'y associer. Rien de plus. Ce n'était pas une réunion programmée, c'était une opportunité qui a été saisie de cette façon-là. Vraiment, rien de plus.

**M. POLITI** : Est-ce qu'à l'avenir, vous pensez que les groupes de l'opposition pourront participer à vos côtés aux discussions avec les gilets jaunes ?



**M. LE MAIRE** : Bien sûr ! Nous verrons quelles sont les modalités éventuelles du débat, telles qu'elles seront fixées mi-janvier, bien que cela change souvent tous les jours, y compris de domaine. Mais, bien entendu, il peut y avoir des modalités de ce type ; il n'y a pas de problème.

**M. COLLET** : Monsieur le Maire, Monsieur POLITI nous évite de faire le même commentaire. Vous avez bien vu que nous avons réagi dans la presse par un communiqué. Il est vrai que nous avons appris, un peu tardivement, la réponse que vous avez apportée aujourd'hui, sauf qu'au moment où cette information nous est venue, et qui n'avait pas été rendue publique, il nous avait semblé utile d'informer quand même nos concitoyens sur la présence de Monsieur SEEMULLER. La vôtre est bien évidemment légitime. Celle de Monsieur SEEMULLER, en tant que membre de l'opposition, pourquoi pas ? Je n'y voyais aucune opposition. Simplement, si notre collègue William était présent, nous aurions souhaité, comme cela a été dit, y être associés. Ce n'est pas une véritable polémique, mais je pense qu'il y a eu quand même un problème de communication.

**M. LE MAIRE** : Je l'ai expliqué à Monsieur KBAIER, et je crois que vous avez compris.

**M. COLLET** : Absolument ! C'est vrai.

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, je n'ai rien préparé, simplement je réagis sur vos propos. Vous dites effectivement que cela manque de corps intermédiaires, dans votre constat, mais de toute façon, ces corps intermédiaires ne sont pas écoutés, à commencer par les maires qui ont eu des revendications.

**M. LE MAIRE** : Nous sommes bien placés pour le savoir.

**Mme COLLIN** : Voilà ! Encore faut-il donner une suite à l'écoute de ces corps intermédiaires.

Vous parlez ensuite du bien-fondé de la politique menée.

**M. LE MAIRE** : Non ! J'ai dit que je ne jugeais pas la politique menée.

**Mme COLLIN** : Vous disiez qu'il est important de penser aux effets collatéraux qu'une politique menée peut avoir.

**M. LE MAIRE** : Quelle qu'elle soit.

**Mme COLLIN** : A ses conséquences, donc. Là, je me permets, mais gentiment, de rappeler que c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité parce que l'abcès qui se crève aujourd'hui, c'est une conséquence de 40 ans de politique menée par la gauche comme par la droite.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi pas ? Mais, on a quand même un problème conjoncturel. Mais, vous pouvez y aller. Vous, vous ne risquez rien, vous n'avez jamais été au pouvoir. Pourvu que ça dure !

**Mme COLLIN** : On ne demande pas mieux que de faire nos preuves.

Vous remerciez le Président d'avoir fait quelque chose et d'avoir apporté – ce que je crois avoir compris - une satisfaction aux gilets jaunes, mais nous ne pensons pas que c'est une satisfaction parce qu'il ne reniera pas...

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas dit que c'était une satisfaction, j'ai dit qu'il fallait une réponse, et une réponse a été donnée.

**Mme COLLIN** : Comme il ne reniera pas sa politique, j'ai bien peur que ce mouvement aille plus loin. Je prends un exemple : Monsieur le Président se décrédibilise quand il parle, dans le débat, de laisser au peuple la parole sur la politique d'immigration, alors qu'il a déjà signé le Pacte de Marrakech. Donc c'est un mensonge éhonté.

Ensuite, vous faites référence au Référendum d'Initiative Citoyenne, qui est une bonne chose, et je suis d'accord avec vous. Oui, avec des conditions impossibles à réunir aujourd'hui ; cela suppose au moins d'être amendé.

**M. LE MAIRE** : Il faut qu'elles évoluent.

**Mme COLLIN** : Voilà ! Et, quand vous dites que la démocratie a besoin d'oxygène, nous sommes tout à fait d'accord parce que nous pensons que nous sommes dans une république monarchique, avec un roi et ses conseillers, et que cette Assemblée parlementaire manque de représentation des partis d'opposition. C'est aussi pour cela que les gens ne se sentent pas représentés.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup ! Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : On va essayer de rester sur le fond du sujet, qui est un fond qui est très grave, et on l'a vécu comme cela. J'ai eu le même sentiment qu'au moment des attentats : ce qui était en jeu était très au-dessus de ce que nous sommes. On est face à des problèmes qui sont lourds, qui sont graves et qui engagent l'avenir de nos citoyens. C'est pour cela que je me suis permis de prendre contact avec le Maire de la Ville, que je considère être garant de l'intérêt général, pour lui expliquer la nécessité qu'il fallait que l'on soit, dans cette affaire-là, loin des polémiques, loin des petites phrases et loin des récupérations.

Le fond est grave, et je ne suis pas sûr que les gouvernements précédents, comme celui-là, avaient les solutions ; sinon, ce serait tellement facile. Donc, on va éviter de faire de la politique politicienne.

**M. LE MAIRE** : J'approuve.

**M. SEEMULLER** : Je vous en remercie.

*(Monsieur COLLET demande la parole)*

**M. SEEMULLER** : Je continue, si vous permettez, cher camarade. Tout ne relève pas de l'Etat.

**M. COLLET** : Sans prendre le micro - je ne voudrais pas couper la parole à mon camarade -, on ne peut pas dire à la fois que l'on ne veut pas de récupération politique et être le premier à en faire. La présence du camarade William sur le champ de bataille des gilets jaunes en était un exemple.

C'est vrai que nous avons un pouvoir aujourd'hui très sportif. Il était marcheur hier, il est devenu rameur. Qu'est-ce qu'il sera demain ?

**M. ROUX** : Nageur.

**M. LE MAIRE** : La parole est à Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : On va essayer d'élever le débat, si vous voulez bien. Les jeux de mots ont leurs limites.

Je souligne que le Président de la République, face à cette situation, a pris une décision importante puisqu'on parle de 10 milliards, on parle de dépassements des engagements pris auprès de Bruxelles. C'est beaucoup d'argent. On peut discuter effectivement sur la nécessité et l'anticipation, moyennant quoi on est aujourd'hui face à cette crise très grave.

On va laisser, comme vous l'avez dit vous-même, le Président organiser le débat dans les délais, et on s'associera bien entendu à ce débat. Bien avant cela, je pense que tout ne relève pas de l'Etat, et il faut sortir de « c'est le Président de la République, et il y a le peuple, et entre les deux il n'y a rien ». Je pense qu'à chaque niveau de responsabilité, notamment des collectivités territoriales, on doit nourrir le débat et essayer de comprendre pourquoi notre société produit des travailleurs pauvres, des salariés pauvres, pourquoi les personnes âgées n'arrivent pas à s'en sortir et pourquoi les jeunes ne trouvent pas de travail.

On peut penser que tout relève de l'Etat, mais si l'on rentre dans cette logique-là, on ne trouvera pas de solution parce que ce n'est pas cela, le sujet, je pense. Le sujet est plus profondément au niveau de nos responsabilités : qu'est-ce que l'on peut faire ? C'est à ce titre-là que je voudrais faire des propositions qui vont dans le sens de propositions concrètes, réalistes.

La première – et c'était la raison pour laquelle je vous avais écrit : un maire du Var, André GUIOL, a pris l'initiative de lancer un cahier de doléances. Je vous ai demandé si vous étiez intéressé par cette initiative, et je me suis proposé, le jour même, d'ouvrir un cahier de doléances devant la Mairie, à 18 h. Vous m'avez appelé pour participer à cette réunion ; j'y ai participé. Je ne change pas d'idée, et je vous demande officiellement s'il est possible d'ouvrir un cahier de doléances qui permettra de cristalliser les demandes de nos concitoyens. Vous dites que la démocratie a besoin d'oxygène, je dirais que la démocratie a besoin d'être vivante.

Est-ce que l'on peut avoir une démocratie vivante dans cette ville, et prendre, comme d'autres villes, l'initiative d'ouvrir un cahier de doléances pour recueillir ce que nos citoyens pensent, pas seulement ceux qui sont en gilets jaunes, mais l'ensemble des citoyens, pour améliorer notre mode de fonctionnement, en tout cas au niveau local ? Si cela concerne le national, on pourra le transmettre au préfet.

Deuxième élément sur la démocratie : il faut redonner le sens de l'intérêt général. Dans beaucoup de choses que nous avons entendues, en particulier en présence des gilets jaunes - j'y suis allé le premier jour pour les écouter et les rencontrer, et on rencontre beaucoup de Hyérois, et beaucoup de gens que l'on connaît bien, donc on n'est pas dans un monde séparé, on est dans le même monde, dans la même ville, avec les mêmes personnes, et on partage ces analyses-là -, je pense qu'il y a des choses qu'il faut que l'on puisse améliorer.

La première des choses est : est-ce qu'il est possible d'avoir une structure d'accueil, une espèce de numéro vert car, pour beaucoup de problématiques qui sont posées, les solutions existent déjà. On l'a dit : sur les questions sociales, le CCAS, des associations comme le CIDJ et d'autres, sont prêts à apporter des solutions à des personnes qui sont dans la très grande difficulté. Lorsque l'on était ensemble, Monsieur le Maire, cette femme qui recevait sa taxe d'habitation et qui ne comprenait pas pourquoi elle avait augmenté, je pense que c'est un problème technique. Je ne sais pas si vous l'avez revue, derrière.

**M. LE MAIRE** : Bien entendu ! C'est comme cela que fonctionne la commune, donc cela existe.

**M. SEEMULLER** : Je pense qu'il faut mettre, dans les initiatives à prendre, ce numéro vert ou cette structure d'une association qui puisse répondre à toutes les problématiques sociales auxquelles nous sommes confrontés, parce que beaucoup de choses qui sont remontées soulignent la méconnaissance complète des circuits existants et des possibilités qui existent déjà.

Troisième élément en matière de démocratie : est-ce qu'il est possible de mettre en place des budgets participatifs ? On avait cité l'exemple du Pradet. C'est une manière d'associer, à un moment donné, les Hyérois concrètement à des choix. Vous mettez cinq budgets, il y en a trois qui seront votés, on consulte la population pour savoir si l'on ne peut pas orienter.

J'avais souligné, une autre fois, le fait de pouvoir avoir des salles pour réunir les Hyérois et préparer les Conseils municipaux. Cela existe à La Garde, cela n'existe pas à Hyères. Je refais cette proposition-là. C'est aussi une manière d'impliquer les citoyens dans la politique.

Quatrième élément : est-ce que l'on peut avoir un budget 2019 qui soit débattu avec le public, très lisible, très clair, en même temps que l'on en discute en Conseil municipal, qui soit plus ouvert à la population, pour comprendre où vont les impôts ? Il faut tuer cette idiotie de dire : il faut moins d'impôts et plus de services publics. On est quand même là dans des mondes de gens qui ne perçoivent pas ce qu'est la responsabilité d'une collectivité et comment cela fonctionne. Il faut faire acte de pédagogie. C'est notre responsabilité.

Ensuite, il y a deux ou trois éléments de réflexion qui reviennent.

Les appels d'offres : la Ville dépense environ 50 millions d'appels d'offres, si l'on retire le personnel et si l'on ajoute les investissements. C'est une manière de structurer absolument l'emploi et l'engagement en matière de développement durable. Je trouve qu'il faut que l'on mesure encore plus, dans les commissions d'appels d'offres, l'impact que peuvent avoir les décisions de la Ville pour structurer le tissu local, engager de l'apprentissage, résoudre les problèmes d'emploi. C'est par là que l'on gagnera. C'est par le terrain. C'est par l'initiative et l'encouragement à l'initiative. Il y a d'abord un enjeu économique : on crée de la richesse et, ensuite, on la répartit.

La Ville, comme la Métropole, a une très grande capacité de structurer l'emploi. Faisons-le ! Trouvons des solutions d'emploi ! On résoudra là les questions les unes après les autres, et cela donnera un élan.

Et enfin, sur la question du logement accessible et des terres agricoles, je l'ai déjà dit : pour les logements accessibles, les prix d'accès sont trop lourds - on avait proposé la création d'un office foncier solidaire : travaillons ensemble sur ce sujet pour baisser le prix du foncier ; pour les terres agricoles, est-ce qu'il est normal que, dans une ville comme la nôtre, il y ait encore des friches, des jachères, et que l'on ne soit pas capable d'installer des jeunes agriculteurs ou de faire des jardins partagés qui peuvent résoudre aussi des problèmes alimentaires, etc. ?

Je n'en dis pas plus. J'en ai dit beaucoup. Je pense que le débat est sérieux. Balayons tout ce qui peut être récupération car cela ne fait pas avancer les problèmes qui sont les nôtres et, Monsieur le Maire, je vous le demande : travaillons ensemble, avec la majorité et avec l'opposition, pour trouver des solutions aux Hyérois.

**M. LE MAIRE** : Bien ! Je vous remercie. Oui, Monsieur BANES.

**M. BANES** : Je ne pensais pas intervenir parce que je vous ai écrit, il y a un mois, concernant ce que vous aviez fait il y a 20 ans. Vous aviez écrit, dans votre programme de 2001 : *Mettre en oeuvre une gestion proche de tous les Hyérois, inventer une démocratie au quotidien*. Si c'est pour rabâcher, ce n'est pas la peine. Monsieur le Maire, je crois qu'il faut revenir sur votre programme de 2001 et le remettre d'actualité.

Inventer une démocratie au quotidien : Maisons de Quartier, Conseils consultatifs de quartier, subventions aux associations les plus équitables possibles. Je crois que le projet était bon ; il serait bien d'en rediscuter.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Vraiment, vos interventions me comblent parce qu'elles démontrent l'enfumage que peut constituer ce grand débat national. C'est un débat bien entendu sur les sujets qui ont été définis, du genre transition énergétique, politique fiscale, citoyenneté et immigration, et réforme de la démocratie. Que des sujets nationaux et régaliens. Et le problème aujourd'hui, en France, est un problème de sujets nationaux et régaliens.

Les interventions de Monsieur SEEMULLER et, à l'instant, de Monsieur BANES, portent sur des sujets loco-locaux, alors que le débat est national. Et donc, la volonté évidente de ce grand débat national est d'envoyer la patate chaude dans les communes, de telle façon que, dans une sorte de forum local où l'on parlerait de budgets participatifs pour les problèmes locaux, de salles pour préparer le Conseil municipal, d'un budget transparent – je crois qu'il l'est -, d'appels d'offres - vous avez eu la réponse ce matin en commission d'appels d'offres pour toutes les clauses sociales -, de logements accessibles, alors qu'il y a parfois des réticences aux logements sociaux, des jardins partagés, comme nous en faisons à la Crestade Demi-Lune, etc. Je n'ai entendu parler que de problèmes locaux comme si les problèmes de l'ISF, les problèmes des taxations des gens qui partent à l'étranger, les problèmes des APL, les problèmes des contrats aidés, l'abandon de la Politique de la Ville, toutes les erreurs qui ont été commises et que j'ai passées, avec pudeur, en pertes et profits parce que je ne veux pas polémiquer, et j'ai toujours souhaité que l'on laisse de côté un peu les problèmes nationaux dans cet hémicycle, immédiatement, on en fait une sorte de débat loco-local. Non ! Comme le dit Madame JOUANNO, les réunions qui sont organisées n'ont pas vocation à se transformer en meeting politique, ni pour le Gouvernement, ni pour aucun autre parti politique, ni à l'intérieur des Conseils municipaux.

Donc, soyons clairs : aider éventuellement le Gouvernement qui sait tout - entre nous, s'il n'a pas compris quels étaient les problèmes, véritablement c'est un peu stupéfiant -, qui sait quelles sont les demandes, mais l'aider peut-être à les préciser, par une sorte de cahier de doléances, par des réunions sous l'égide du préfet, parce que c'est l'Etat qui est en cause et c'est le préfet qui est l'interlocuteur naturel au profit du Gouvernement avec la participation des maires, d'élus et de tous les corps intermédiaires, oui. Essayer, dans ce cadre-là, de transformer 2019 en meeting électoral des Municipales, avec des questions purement locales, non. Vous pouvez hocher la tête dans tous les sens, c'est l'un des objectifs du Gouvernement, et nous ne tomberons pas dans le panneau.

Pour le reste, il y a des propositions locales qui peuvent avoir un intérêt. Je vais vous en donner deux ou trois exemples.

Nous sommes, vous le savez, assujettis au contrat Cahors décidé par l'Etat, aux termes duquel nous ne pouvons pas augmenter de plus de 1,2 % les dépenses de fonctionnement de notre commune, comme de Toulon, comme de La Seyne, comme du Conseil départemental, etc. Ce qui signifie que, dans une commune qui est aujourd'hui dans une qualité de gestion que tout le monde reconnaît, notamment l'Etat, nous ne pouvons même pas, si nous le voulons, améliorer la profondeur et la qualité des politiques publiques. Nous ne pouvons pas, même si nous le souhaitons, donner davantage de politique sociale au profit des personnes les plus défavorisées. C'est cela la réalité puisque 1,2 % d'augmentation, c'est beaucoup moins que les 2 % de Glissement-Vieillesse-Technicité et beaucoup moins que les 2 % d'inflation, donc les normes qui sont aujourd'hui proposées conduisent à une diminution en termes réels des dépenses de fonctionnement. Vous avez beau souffler, je demande – et je souhaite que ce soit repris - la suspension des contrats Cahors pour les communes en bonne santé, de telle façon qu'elles puissent accompagner, par des mesures positives, l'effort national. Ou, si le contrat n'est pas suspendu, que ces dépenses-là soient retraitées, comme c'est fait pour un certain nombre de dépenses, parce que, comme elles contribuent conjoncturellement à un problème national, on ne va pas punir une commune, qui a les moyens de le faire, de contribuer à l'effort collectif.

Donc, je pense - et c'est une proposition à laquelle le Gouvernement devrait réfléchir – que l'on ne peut pas demander à la fois aux communes de faire un effort complémentaire et le leur interdire en termes de dépenses de fonctionnement. Je crois que soit on accepte le retraitement de ces dépenses sociales, soit on les suspend temporairement dans cette période de difficultés, pas pour la commune mais pour un certain nombre de nos compatriotes, si nous voulons être efficaces.

Deuxième idée : ce n'est quand même pas notre faute si nous assumons aujourd'hui, en quasi-totalité, la Politique de la Ville. Il faut quand même appeler un chat un chat. La contribution à la Politique de la Ville est pratiquement uniquement communale, aujourd'hui. L'Etat a fait l'impasse. L'Etat a supprimé les contrats aidés. Et on voudrait nous demander d'en faire davantage. On le fait déjà puisqu'on est monté en puissance pour compenser l'abandon de l'Etat. Pompiers-pyromanes, c'est bon ! Je rappelle que nous avons augmenté de 20 à 30 % le budget du CCAS qui a cette vocation dans la commune ; il y a ici des témoins de son fonctionnement. Au-delà, je crois que l'on peut réfléchir.

Enfin, il y a un poste de dépenses pour les personnes qui ont des difficultés, qui est majeur - tout le monde le sait -, c'est le poste « dépenses de logement ». Pour quelqu'un qui est au SMIC, c'est parfois 30 à 40 % du budget du ménage. Permettez-moi de vous dire qu'il faudra réfléchir à deux fois, pour certains, avant de s'opposer à des logements sociaux dans la commune puisque quand quelqu'un est dans un logement social – je prenais l'exemple d'une secrétaire de la Mairie, hier -, 450 € de loyer : si elle ne l'a pas, c'est 700 ou 800 €. Quand je vois les aides qui sont produites par l'Etat, les 250 ou 300 € d'écart, c'est colossal dans le budget de quelqu'un qui a des difficultés.

Cela ne veut pas dire - je ne suis pas en train d'instrumentaliser - qu'il ne puisse pas y avoir un débat sur la localisation, sur tout ce que l'on veut, mais je peux vous dire - j'y reviendrai dans une question diverse - que cela devient extrêmement difficile pour toutes les contraintes qui pèsent sur la Ville d'Hyères, notamment PPRI et compagnie. Mais, la création de logements, de logements sociaux notamment, est fondamentale pour abaisser le coût du logement pour les ménages qui ne sont pas les plus privilégiés, et pour contribuer à l'aide que l'on doit.

Je transmettrai aux responsables de l'Etat ces trois propositions parce qu'elles me paraissent importantes, notamment le contrat Cahors. Par exemple : pourquoi ne déciderions-nous pas, fusse de façon temporaire, après expertise, que la cantine soit très largement gratuite ou modique ? Oui, mais avec le contrat Cahors, ce n'est pas possible.

**M. SEEMULLER** : Monsieur GIRAN, on ne va pas faire de polémique, mais le Gouvernement Sarkozy a retiré 15 milliards sur les collectivités locales, le candidat Fillon, que vous avez soutenu, ce sont 100 milliards d'euros d'économies.

**M. LE MAIRE** : C'est pathétique !

**M. SEEMULLER** : Ce n'est pas pathétique, mais vous rentrez dans un débat que vous connaissez très bien. Vous avez été parlementaire, vous savez très bien que l'on ne peut pas jouer sur tous les rôles.

**M. LE MAIRE** : C'est dramatique ! Faites votre propagande où vous voulez ! Je dis simplement que nous avons été obligés, dans cette salle, de voter le contrat Cahors. Personne ne l'a demandé ; on l'a fait. Je dis qu'un contrat qui, aujourd'hui, nous conduit, en termes réels, de baisser de 0,8 % les dépenses de fonctionnement...

**M. SEEMULLER** : Voyons les conclusions du débat national !

**M. LE MAIRE** : Est-ce que j'ai le droit de m'exprimer ici puisque le débat aurait déjà commencé ? Je fais cette proposition, et je la soumetts à votre sagacité. Vous me répondez : Sarkozy il y a huit ans, Chirac il y a 30 ans, et Daladier je ne sais pas quand... Stop ! On est dans le conjoncturel. Je ne suis pas de ceux qui disent que tout ce qui a été fait par les uns et les autres est bien ou mal ; ce n'est pas le problème. Peut-être que quand le Gouvernement – je pense qu'il y a eu une erreur de critère - a pris le contrat Cahors, le principe général était bon, le critère n'était pas bon. Aujourd'hui, ne nous demandons pas comment une commune peut aider quand on la punit si elle essaie d'aider. Donc, je dis « suspension au retraitement ». Ce n'est quand même pas méchant. Vous admettez que les commentaires que je fais n'ont rien de monstrueux sur les commentaires que l'on peut entendre sur la politique du Gouvernement.

Je formule un vœu : que ces débats, ces réflexions, ces doléances, etc. portent sur les sujets fixés par le Gouvernement. On ne va pas ici faire un débat de politique municipale, ou alors vous le ferez entre vous, devant des salles que vous définirez avec les supporters ; ce n'est pas le problème.



On est en train d'avoir des sujets de faire remonter au niveau national des préoccupations de niveau national. Et je crois que c'est bon pour la démocratie que, dans une enceinte communale, on fasse le minimum - même si cela peut échapper, ici ou là - de politique politicienne et partisane.

En tous les cas, nous verrons les modalités qui seront définies.

**M. SEEMULLER** : Pas de cahier de doléances ?

**M. LE MAIRE** : Est-ce que j'ai dit « non » aux cahiers de doléances ? Il n'est pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je dis : quand sera défini tout un ensemble de choses. Pourquoi pas le numérique aussi ? Ce sera utile éventuellement d'ouvrir un site sur le site de la commune. Oui ! Y a qu'à ! Faut qu'on ! Je le ferai, et vous ferez ce que vous voudrez. Les cahiers de doléances modernes, c'est internet, entre nous.

**M. SEEMULLER** : Mais...

**M. LE MAIRE** : Mais quoi ? C'est désespérant ! Vous êtes désespérant, Monsieur SEEMULLER !

**M. SEEMULLER** : C'est vous qui êtes désespérant. Je vous fais des propositions concrètes, précises, et je n'ai pas de réponse. On enfume... On enfume... On enfume...

**M. LE MAIRE** : C'est terrible ! Véritablement, je ne sais pas comment, étant dans un Conseil municipal depuis 4 ans, vous avez pu acquérir une telle expérience politicienne d'arrière-garde. C'est édifiant !

Je vous dis qu'il y aura des cahiers de doléances, et bien entendu, la notion moderne des cahiers de doléances se fait plus par Internet...

**M. SEEMULLER** : Très bien !

**M. LE MAIRE** : Bravo ! Je demande que Var Matin note que, grâce aux interventions de Monsieur SEEMULLER, à ses propositions, à ses analyses, à ses réflexions, enfin, l'ensemble des élus ont cédé et ont vu la lumière. Vous êtes content ? Mon pauvre ami !

**M. SEEMULLER** : Moi, je demande à Var Matin d'être indépendant.

**M. LE MAIRE** : C'est terrible ! Vous avez eu vos cinq minutes de gloire, mais elles seront éphémères. C'est pathétique ! Madame COLLIN. Surtout pas de débat politicien parce que, vraiment, être à ce niveau-là, c'est stupéfiant.

**Mme COLLIN** : Je vous rejoins sur l'enfumage. Tout le monde parle d'enfumage, mais c'est vrai que, pour conclure, pour moi, cette consultation, constituée de groupes qui vont exprimer leurs doléances par leur corps intermédiaires, c'est de l'enfumage quand on sait que Monsieur Macron a demandé, pour bâtir son programme politique, de faire remonter les idées d'ateliers constitués sur le terrain. C'était bien cela son programme politique : il y avait des ateliers de réflexion qui faisaient remonter au niveau national les idées pour bâtir un programme politique. S'il y en a qui ont l'impression, aujourd'hui, qu'il a suivi ce programme... C'est tout.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous donner un seul exemple du danger : c'est quelqu'un qui irait sur le terrain avec les gilets jaunes et qui, au terme des discussions avec eux, leur dirait que le principal problème vient du fait que GIRAN a augmenté les impôts de 4,3 % au début d'un mandat.

**M. POLITI** : C'est la vérité !

**M. LE MAIRE** : Bien entendu ! C'est cela l'intervention de politique nationale. Bien entendu, l'intéressé n'a pas dit que, lui, les avait augmenté de 5,8. C'est nul ! Cela aussi, évitez- le !

**M. POLITI** : Avec vous, tout est nul. Il n'y a que ce qui vient de chez vous qui est bon.

**M. LE MAIRE** : Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Monsieur POLITI, ce genre de lecture a choqué tout le monde.

**M. POLITI** : Parce que vous êtes tout le monde, c'est tout ! C'est toujours pareil !

Ceci dit, Monsieur le Maire, je crois que je vais partir d'ici parce que je suis venu pour participer à un Conseil municipal, il y avait un ordre du jour, et je me rends compte que cela fait bientôt une heure que l'on est là, et nous ne l'avons pas encore abordé.

**M. LE MAIRE** : Ce qu'il y a d'extraordinaire avec Monsieur POLITI, c'est qu'avant même que je commence l'ordre du jour, il a demandé à parler des gilets jaunes, et maintenant, il dit qu'il ne fallait pas en parler.

**M. POLITI** : C'est vous qui avez entamé le débat.

**M. LE MAIRE** : Non ! Non ! Pas du tout ! Avant même que j'aie ouvert le conseil, vous vouliez en parler.

**M. POLITI** : De toute façon, vous avez, c'est vrai, toujours raison.

**M. LE MAIRE** : C'est pourtant la vérité. C'est une vérité purement chronologique.

**M. POLITI** : Le pire, c'est qu'il le pense !

**M. LE MAIRE** : Que tout le monde se rappelle la chronologie du conseil, ce sera plus simple. Pour le reste, je veux quand même être très précis : j'ai augmenté les impôts de 4,3 la première année, je les ai baissés de 2,5 l'année dernière, et ils baisseront significativement cette année. Ce qui veut dire que, sur les trois derniers mandats, je serai le seul à rendre des taux inférieurs à ceux que j'avais pris. C'est tout ! Il y a les faits, ils sont têtus, mais surtout, n'allons pas instrumentaliser les gens en difficulté sur le terrain en faisant de la politique politicienne. Je souhaite qu'un peu plus de dignité soit au rendez-vous.

Vous voulez que l'on passe à l'ordre du jour ? On passe à l'ordre du jour, maintenant, après avoir évoqué ce que vous vouliez définir en priorité.

Vraiment, je me passerais de tout cela. Si je ne savais pas les risques pour la commune....

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Transferts et mise à disposition de personnel dans le cadre de la mise en place de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.**

**M. LE MAIRE** : Nous avons déjà délibéré, l'année dernière, sur la CLECT et les transferts financiers concernant le fonctionnement et l'investissement. C'est une délibération qui correspond, mais qui concerne le personnel.

111 agents sont transférés à 100 % ; donc, c'est la compétence totale qui est transférée, ce qui ne veut pas dire qu'ils vont à Toulon. Pour l'essentiel, ils restent ici, mais ils ont la casaque TPM complète.

D'autre part, 93 agents sont transférés à plus de 50 %, et ont opté pour le transfert.

Au total, 204 personnes sont transférées.

Et puis, il y a des gens qui étaient à plus de 50 % de compétences transférées, mais qui ont refusé le transfert, pour des raisons culturelles, de droit social, etc. Ils sont 29.

Et, il y a ceux qui étaient à moins de 50 % de transfert de compétences, ils sont 8.

Il y a donc 241 personnels concernés.

Je voulais indiquer que, le même jour où nous recevrons TPM pour faire un point d'étape sur l'organisation, TPM en profitera pour recevoir l'ensemble de ces agents ; ce qui me paraît une très bonne chose.

Vous connaissez les compétences transférées, je ne vais pas les reprendre.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, juste une précision : il y a, dans ce document, la création d'une antenne, ce qui me paraît être un bon point. Première question : les compétences sont-elles définitives ou pas ? Le chef de cette antenne, j'ai compris que c'est le DST, à qui rapporte-t-il ? Est-ce au président de la Métropole ou au vice-président de la Ville – vous voyez ce que je veux dire ?

Il y a un bilan de deux ans : cela me paraît très bien aussi.

En revanche, on continuera le débat à l'occasion de la réunion que vous avez prévue.

**M. LE MAIRE** : Je vous confirme qu'il y a une antenne dans chaque commune qui se voit confier toutes les opérations de proximité, notamment voirie, propreté, etc., que son responsable, pour nous, c'est l'actuel DGST de la commune, Monsieur GALLERON. Il aura à rendre compte uniquement à moi puisque les donneurs d'ordre restent les maires, étant bien entendu qu'il a un lien fonctionnel avec le directeur général des services techniques de la Métropole puisqu'il y a des collaborations qui sont opérées. Il n'y a donc pas de sujet là-dessus. Avec l'évolution des choses, on ira sans doute vers des pôles, c'est-à-dire des recherches de mutualisation entre communes voisines, par exemple. Et une direction de l'action territoriale, qui a été créée à TPM, a la vocation d'améliorer la fluidité dans tout ce secteur-là. Mais, vous aurez toutes les informations en janvier.

**M. COLLET** : Nous allons nous abstenir sur cette délibération ; vous connaissez notre réticence à l'égard de cette Métropole que l'on considère comme étant un peu une usine à gaz. Si au moins on avait créé une usine avec des énergies renouvelables, on aurait peut-être pu l'accepter. Je crois que l'on ajoute au millefeuille administratif des collectivités. On communique beaucoup sur ces antennes dites communautaires, ne pensez-vous pas que la meilleure antenne aurait été de laisser à la commune ses prérogatives, ses compétences ? Quel sera le poids de cette antenne communautaire ? Quelle sera son efficacité ? On le verra dans le temps.

Je souhaite que cela fonctionne, on n'est pas là pour condamner, mais nous sommes très réticents et, de l'avis de beaucoup, nous sommes aujourd'hui dans une phase très compliquée et très complexe où beaucoup n'y retrouvent pas leurs petits.

**M. LE MAIRE** : Je respecte, mais il faut juger la Métropole globalement. On ne peut pas juger l'antenne sans juger le reste. Quand nous verrons tout à l'heure, comme nous avons vu précédemment, que grâce à la Métropole, certains investissements très lourds sont reconnus d'intérêt métropolitain et viennent donc être relayés par des financements de TPM plutôt que de la commune d'Hyères, on ne peut que s'en féliciter. Quand on imagine ce que pourrait être un territoire s'il était coincé entre la grande métropole marseillaise et celle de Nice, avec nous dispersés, on ne peut, de ce point de vue, que s'en réjouir. Quand on essaie de trouver des économies d'échelle, des appels d'offres mutualisés, etc., je pense que c'est important.

Et, si l'antenne n'existait pas, on nous dirait de la créer parce que c'est ce qui va maintenir la proximité, malgré les effets de levier et les effets d'échelle. Et là, véritablement, l'antenne ne change rien par rapport à ce qui précédait, mais c'est ce que l'on voulait parce qu'il faut que la proximité reste proche du pouvoir de décision local.

Donc, je crois qu'il faut juger l'ensemble plus que la partie, mais je sais qu'il y a une réticence sur ce sujet, et je la respecte.

Qui est pour cette délibération ? Je vous en remercie.

#### **ADOPTÉE PAR 39 VOIX**

**4 Abstentions: M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS**

#### **AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Organisation des astreintes - Règles de compensation**

**M. DI RUSSO** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci. Je vous rappelle que l'astreinte se définit comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir rapidement pour effectuer un travail au service de l'administration.

Les astreintes existantes consistent principalement à assurer la sécurité des biens et des personnes.

La commune, vous l'avez vu dans la délibération, dispose d'un certain nombre d'astreintes qu'il convenait de lister dans une seule et unique délibération, afin d'avoir une meilleure visibilité de l'ensemble des astreintes, et de permettre une continuité de ces dispositifs, dans le cadre de la mise en place de la Métropole.

La compensation de l'astreinte et de la période d'intervention est effectuée sur des bases forfaitaires réglementaires que vous avez dans la délibération.

Toutes ces astreintes ont été discutées en Comité Technique du personnel et ont été approuvées.

Je vous demande d'approuver ces dispositions.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N°3 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Nomination des représentants des associations locales - Modifications**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de compléter cette commission consultative. Nous proposons, après avoir consulté les différentes associations :

L'Association Démocratie Locale et Participative :

- 2 titulaires : Monsieur CONTE et Monsieur SALHEI.
- 2 suppléants : Monsieur GUERIN et Monsieur PEGARD.

L'Association Groupement des CIL d'Hyères :

- 2 titulaires : Madame RICHARD et Monsieur FERRÉ.
- 1 suppléant : Monsieur PEYTAVIN.

L'Association CIL du quartier des Rougières :

- 2 titulaires : Madame PICO et Monsieur LAMBICCHI.
- 2 suppléants : Madame COME et Monsieur GASTALDI.

L'Association Changer d'Ère :

- 2 titulaires : Monsieur TESSEREAU et Monsieur BRUTINEL.
- 2 suppléants : Monsieur ALBERIGO et Madame ROUSSEAU-GIROUX.

Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Subventions aux associations 2018 - Convention d'objectifs 2018 avec l'association Rugby Club Hyères Carqueiranne La Crau. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention.**

**M. DESERVETAZ** : Il s'agit de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention.

Je voudrais apporter quelques précisions. Il s'agit d'une demande de la Fédération, compte tenu de la diachronie qui existe entre l'année civile et l'année sportive. Cette modification ne change en rien, ni dans les faits, ni dans les chiffres, concernant les versements de la Ville. On ne préjuge pas du budget suivant. S'il y a un budget suivant, il est affecté au dernier semestre de l'année -1 et au premier semestre de l'année nouvelle.

On détermine le montant de la subvention en fonction du niveau de classement de l'équipe, au moment où l'on vote la subvention. Et cela permet au Rugby Club une avance de trésorerie de la part des banques.

On demande au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'article 11 de la convention d'objectifs.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

En réalité, c'est donner une sécurité plus grande à ces clubs qui, au moment de commencer une saison, voient leurs fédérations leur demander s'ils ont les moyens. Nous faisons donc systématiquement des lettres en disant : on le proposera au budget. Mais, nous, on ne s'engage à rien, sinon à verser, en début d'année, la subvention en fonction du classement du club. Il faut donc un petit principe de précaution de l'association avant le début d'année, dans le second semestre.

Pas d'observations ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères Saint-Pierre - Reprise d'une provision pour risques afférents au contentieux Société Travaux du Midi Var et État**

**M. DESERVETAZ** : Il s'agit de l'arrêt de la Cour d'Etat, qui a examiné le pourvoi en date du 24 octobre 2018, et a conclu à l'annulation partielle de l'arrêt de la Cour d'Appel seulement en ce qui concerne la répartition des sommes mises à la charge de l'Etat et de la Société des Travaux du Midi. En conséquence, le droit de la commune à la conservation des sommes versées ne peut valablement être remis en cause

Il est donc proposé de reprendre cette provision pour un montant de 845 322,03 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 6 FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2019. Section investissement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.**

**M. DESERVETAZ** : Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire de la commune peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'éclairer le Conseil municipal sur une telle autorisation, il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits concernés, opération par opération.

Pour l'année 2019, je ne vais pas énumérer toutes les opérations concernées par ce dispositif, vous les avez dans la délibération. Le montant total est de 4 496 661 €.

Il est évident que nous pouvions aller jusqu'à 12 millions d'investissement, ce qui représentait le quart de ce qui a été fait l'année précédente.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 Abstentions: M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port d'Hyères (Saint Pierre) - Mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget 2019. Section investissement. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.**

**M. DESERVETAZ** : Ce sont les mêmes opérations pour le port d'Hyères, pour un montant de 553 000 €.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 Abstentions: M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**



**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT de L'AYGUADE : Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2019 - Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.**

**M. DESERVETAZ** : Pour le port de l'Aiguade : 54 000 €.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 Abstentions: M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT DE LA CAPTE : Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2019. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.**

**M. DESERVETAZ** : Pour le port de La Capte : 40 000 €.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 Abstentions: M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - PORT AUGUIER Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2019 - Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.**

**M. DESERVETAZ** : Pour le port Auguier : 25 000 €.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 Abstentions: M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Avances sur subventions aux associations - Année 2019.**

**M. DESERVETAZ** : Pour permettre aux associations de poursuivre leur fonctionnement jusqu'au vote du Budget primitif, je vous propose de voter, en avance sur subventions 2019, l'attribution des subventions aux associations figurant en annexe. La commune se réserve le droit d'exercer, de manière aléatoire, des contrôles sur l'utilisation des subventions allouées aux différentes associations.

**M. LE MAIRE** : Une observation sur le montant du budget associatif : il était, globalement, de 2 901 250 € en 2018, il est donc proposé 2 800 723 €, donc une baisse d'à peu près 100 000 € lorsque l'on compte les mises à disposition.

Pourquoi cette baisse ? En réalité, c'est une hausse. Nous avons 208 000 € qui ne sont plus versés aux clubs professionnels et HTVB, et pour la moitié, on a redistribué de la façon suivante :

- 30 000 € de plus à la Villa Noailles pour assurer sa promotion,
- 40 000 € à HFC – en réalité, ce n'est pas une subvention, mais son entraîneur, que nous payons, qui était agent municipal est en disponibilité, donc on laisse la somme pour qu'ils puissent payer le nouvel entraîneur, mais il n'y a pas de dépense supplémentaire,
- 15 000 € pour le Handi Basket car ils ont des difficultés financières et je pense que c'est un club exemplaire, il fallait l'augmenter,
- 8 000 € pour le volley : pour vous dire la vérité, pendant 2 ou 3 ans, ils ont bénéficié de la réserve parlementaire d'un député local, il n'y a plus de réserve parlementaire, mais c'est un club tout à fait exemplaire aussi,
- 45 000 € pour les échecs parce que nous allons recevoir, dans quelques mois, le championnat de France d'échecs, avec près de 2 000 participants, près de 5 000 personnes. C'est une opération qui paraît utile.

**M. KBAIER** : Nous nous réjouissons du nombre d'associations car elles représentent vraiment un tissu indispensable à l'activité de la commune. Deux petites interrogations, Monsieur le Maire. Plusieurs associations ont disparu, par exemple l'Ayguade Historique, CIL La Bayorre, CIL Les Salins.

**M. LE MAIRE** : Parce qu'ils n'ont pas fait de demande et, parfois, ils sont « en voie de dissolution ». Je pense à l'Ayguade Historique. Si d'aventure, les problèmes internes étaient éclairés par leurs soins, bien entendu... Mais, là, c'est compliqué.

**M. KBAIER** : En revanche, d'autres sont créées, et nous nous en réjouissons. Surtout celle qui me tient à cœur : le club Coeur et Santé d'Hyères.

Je voulais savoir aussi si la nouvelle dénomination du Relais Culturel Var Méditerranée, c'est bien Face Var. Et pourquoi cela a changé de nom ?

**M. LE MAIRE** : Oui, mais qui remplit les missions qu'avait le Relais Culturel.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, nous y avons consacré un peu de temps, nous sommes presque déjà dans le débat budgétaire. Il y a 269 associations, 2,8 M€, vous nous livrez 25 chapitres depuis plusieurs années : c'est extrêmement difficile de travailler là-dessus et de voir les évolutions.

Quand on regroupe cela par grands thèmes, et on le fait vraiment rapidement, le sport représente 50 %, la culture 16 %, le social 14 %, sachant qu'ensuite il faut re-ventiler les mises à disposition de longue durée. Est-ce qu'il est possible – mais je connais maintenant les contraintes qui sont les vôtres, notamment celles de la comptabilité administrative – de simplifier ces chapitres ? Il y a 25 chapitres, cela fait beaucoup. D'autant plus que la culture se retrouve partout. On n'a pas de visibilité sur les trois dernières années.

J'allais vous poser la question sur les échecs, vous m'avez donné la réponse. Je suis content que Noailles ait son budget qui se retrouve. Le Handi Basket, c'était la même chose.

Je ne vais pas entrer dans les détails puisque vous avez donné les informations, mais cela mérite quand même un vrai débat. C'est vraiment l'expression même de la dynamique de la ville, et c'est bien que la Ville l'encourage. Simplement, en termes de compréhension, c'est compliqué. Par exemple : les mises à disposition, à qui s'adressent-elles ? On arrive à le reconstituer, mais il serait bien peut-être d'avoir des chapitres plus clairs (sport, culture, social, par exemple) pour voir quelle est la volonté de la Ville derrière et comment cela s'organise.

**M. LE MAIRE** : Nous les avons au niveau du budget ou au niveau du document d'orientations budgétaires. Si vous voulez, ce qui figure là, ce n'est pas la totalité des dépenses liées à la culture, des dépenses liées au sport, etc. Je crois que ce qui est intéressant, au-delà des associations, si vous en êtes d'accord, c'est de regrouper par thème ce qui est fait. Et nous l'avons au niveau de la présentation du budget, en pourcentage des activités.

**M. SEEMULLER** : Vous me retirez ce que j'allais vous demander. Est-ce qu'il serait possible, à l'occasion du débat budgétaire, d'avoir un ou deux débats précis, notamment sur la politique sociale, avec le cas du CCAS, et à travers la politique culturelle parce que nous avons de gros chapitres, avec beaucoup d'argent, qui se recourent, pour avoir une discussion d'orientations sur ces sujets-là. Je pense en particulier à tout ce qui touche la politique de prévention. Nous avons tous eu la même émotion que vous quand on a vu que des jouets avaient été volés, dans certains quartiers de la ville. Le travail à faire sur les familles, sur les enfants, cette espèce de reconquête par l'éducation paraît fondamentale.

Donc, 14 % d'investissement dans le social, envers ce budget associatif, ne recoupe pas l'ensemble de ce que fait la Ville. Eventuellement si c'est une priorité, pourrait-on aller plus loin ?

**M. LE MAIRE** : Je rappelle, là aussi, que sur la Politique de la Ville, nous sommes pratiquement les seuls financeurs aujourd'hui ; ce qui est une difficulté. Et nous maintenons, parce que cela nous paraît fondamental de le maintenir. Nous avons été traumatisés par ce qui s'est passé, on a ouvert deux magasins au Val des Rougières, et un troisième à côté, qui était pour l'UFOLEP, justement pour cela. Vous comprenez bien ce qui se passe : il y a un débat – pour ne pas dire un combat - avec ceux qui souhaiteraient qu'il n'y ait rien. Je ne dis pas qu'un message nous a été envoyé, mais en tous les cas, il a été reçu. Et, à côté de la Politique de la Ville, j'ai immédiatement écrit encore à Monsieur le Préfet pour dire qu'il faut, pour que notre action sociale réussisse, qu'il y ait le minimum de forces de sécurité présentes. Je n'ose pas signaler qu'il y a eu d'autres problèmes encore, depuis. Il faut trouver cet équilibre parce que c'est vraiment dommage. Et il est indispensable de faire cette action. On en dira davantage, si vous le souhaitez ; il n'y a pas de problème.

Ces précisions apportées, je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 20% de deux prêts d'un montant total initial de 6 145 921,76 € et à 50% de trois prêts d'un montant total initial de 2 383 886,60 € contractés par la S.A d'H.LM. Erilia pour financer respectivement la construction de 109 logements "Les Terrasses de Costebelle", de 28 logements "Le Christina" et de 10 logements "Porquerolles" à Hyères suite à un réaménagement de dette.**

**M. DESERVETAZ** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Cela ne change rien. Pas d'observations ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 20% de deux prêts d'un montant de 6 145 921,76 € et à 50% de trois prêts d'un montant de 2 383 886,60 € contractés par la S.A d'H.L.M. Erilia pour financer la construction de logements pour les opérations "Les Terrasses de Costebelle", "Le Christina" et "Porquerolles" à Hyères suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants aux conventions de garantie avec la S.A d'H.L.M. Erilia.**

**M. DESERVETAZ** : Il s'agit de l'autorisation à signer pour la même garantie d'emprunt.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 14 - CITOYENNETÉ & ÉLECTIONS CIMETIÈRES DE LA VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS - PERCEPTION DES TAXES D'INHUMATION - CONVOI ET REDEVANCES DU DÉPÔSITAIRE ET DE LA MORGUE - FIXATION DES TARIFS.**

**M. DESERVETAZ** : Il est proposé de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant des taxes d'inhumation, de convoi, ainsi que les redevances du dépositaire de la morgue, selon les tableaux figurant dans la délibération. Il n'y a aucune augmentation par rapport à 2018.

**M. SEEMULLER** : C'était le débat que nous avons eu sur la nécessité de reprendre un certain nombre de travaux d'entretien sur les cimetières. J'avais posé la question à Madame LOISEAU, qui n'est pas là, mais en commission, on m'avait donné la bonne réponse. Pourriez-vous la répéter ?

**M. DESERVETAZ** : Je n'ai pas la réponse. Excusez-moi !

**M. SEEMULLER** : C'est pour savoir si un certain nombre d'inscriptions qui étaient effacées par le temps seraient remises en état, notamment concernant les morts de la ville.

**M. LE MAIRE** : D'accord ! Pas de problème. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 15 - SPORTS - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Hyères Toulon Var Basket**

**M. LE MAIRE** : Vous savez qu'après toutes les perturbations du HTVB, de nouveaux statuts ont été définis en assemblée générale extraordinaire, qui ont pour principale vocation de pouvoir exercer, du point de vue des collectivités, sinon une tutelle, du moins un regard très attentif. Et donc, il a été décidé, dans ces nouveaux statuts, qu'il y aurait deux représentants de la Ville d'Hyères, deux de la Ville de Toulon, un de la Métropole, un du Conseil départemental. Chaque collectivité a reçu une lettre du Président de l'association pour faire des propositions. Comme on l'avait indiqué, c'est l'adjoint aux Sports et l'adjoint aux Finances. Ce sera pareil sans doute pour les autres collectivités – je pense notamment à Toulon - pour qu'il y ait ce regard de la commune dessus.

**M. COLLET** : Pourquoi, Monsieur le Maire, ne pas avoir proposé aux groupes d'opposition un poste sur les deux prévus ? Y aurait-il eu une incompatibilité technique, administrative, juridique ou autre ? En rugby, on aurait appelé cela une ouverture. En basket, je ne sais pas.

Je rebondis sur ce que vous avez dit, à juste titre, et je le partage totalement, lorsque l'on évoquait les membres de la CCPL.

**M. LE MAIRE** : Il n'y a aucune intention, aucune méfiance. Je pense qu'il est utile qu'il y ait l'adjoint aux Sports et qu'il est encore plus utile qu'il y ait l'adjoint aux Finances, pour avoir en permanence un regard dessus. Vous serez invités aux assemblées générales, il n'y a pas de souci. Ce choix me paraît devoir perdurer au-delà des municipalités. C'est le bon choix.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 16 - ÉVÉNEMENTIEL - Convention de partenariat avec le l'EPL  
Agricampus Var**

**Mme BERNARDINI** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 17 - CULTURE ET PATRIMOINE. Église Saint-Louis, classée  
Monument Historique. Études préalables à la restauration. Demande de  
subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires  
Culturelles.**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous dirigeons vers l'église Saint-Louis, nous abordons un très beau sujet, avec un très bel enjeu. L'objet de la délibération, qui est de demander une subvention à l'Etat et à la Région pour une étude diagnostic du bâtiment, voit à son arrière-plan quelque chose de plus particulier qui est la restauration de l'orgue de cette église.

L'église Saint-Louis est du XIIIe siècle, elle est classée monument historique, elle fait partie de la première liste des monuments historiques français, à l'époque de Prosper Mérimée. Elle a été classée en 1840. Cet orgue est d'un facteur marseillais célèbre, Mader, et il date de 1878.

Cet orgue est l'objet de notre attention, et je vous en donne quelques preuves. En 2016, nous avons réalisé une étude concernant son état pour avoir une idée du coût de sa restauration, car les organistes nous la demandent depuis assez longtemps, même si l'orgue est jouable, surtout lorsque l'organiste est bon. C'est Pierre Auméran, le titulaire de l'orgue qui était derrière cette demande d'étude. Nous sommes allés dans son sens. L'étude nous a coûté 15 000 €. Elle a été réalisée par Michel Colin qui est un professeur du conservatoire, organiste lui-même et qui est le technicien des orgues pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette étude a permis l'évaluation du coût de la restauration des orgues : environ 800 000 €. C'est un coût assez considérable, mais il faut savoir qu'il ne s'agit pas d'un petit orgue, c'est un orgue symphonique assez exceptionnel et qui mérite toute notre attention.

Cette étude ayant été faite, le coût de la restauration nous étant communiqué, qu'avons-nous fait ? Rappelez-vous, c'était ici dans cette Assemblée : en juin 2017, nous avons demandé le classement aux Monuments Historiques de l'orgue. D'abord, il le mérite et puis, s'il est classé, des subventions de l'Etat peuvent atteindre 40 % ; ce qui change la problématique financière.

Cette délibération a été votée ici même : demande de classement. Il se trouve - les choses tombent bien - que la Commission régionale des sites et de l'architecture, autrefois Commission régionale des sites et du patrimoine, se réunissait le 11 décembre pour statuer sur certaines demandes, dont la nôtre. Je peux vous annoncer - et c'est la bonne nouvelle du jour en ce domaine - que la commission, à l'unanimité, a décidé du classement de cet orgue. C'est la première étape : après la commission régionale, il y aura la commission nationale, et on se dirige, je pense, vers un classement aux Monuments Historiques.

A partir de là, le terrain devient plus clair, et nous pouvons envisager une entreprise de restauration. Simplement, on ne va pas restaurer l'orgue sans avoir une idée de l'état du bâtiment. On ne va pas restaurer l'orgue alors qu'il y aurait à intervenir sur le clos et le couvert, et sur différents problèmes liés au bâtiment. On sait, par exemple, - cela remonte à quelques années - qu'il y a des fissures qui sont apparues dans le coeur de cette église ; il en reste des indices. On mettait, au niveau de la fissure, un petit indice pour voir si la fente augmentait. Je crois qu'elle n'a pas augmenté.

Il y a donc un diagnostic sérieux à faire sur tous les points du bâtiment. Cette étude diagnostic est évaluée à 40 000 € hors taxes. Dans un bâtiment historique, elle peut être financée à 40 % par l'Etat et à 40 % par la Région. C'est ce que nous demandons avec cette délibération.

C'est un projet de longue haleine, ce n'est pas une petite entreprise que le diagnostic de l'église Saint-Louis, la mise en ordre du bâtiment et la restauration des orgues. Ce projet est patrimonial, historique, culturel. Il est enthousiasmant, et nous y allons avec beaucoup de détermination. Donc, commençons par demander ces subventions à l'Etat, pour 40 000 €. C'est la première.

**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**



**AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE. Église Saint-Louis, classée Monument Historique. Études préalables à la restauration. Demande de subvention au Conseil Régional Provence - Alpes – Côte-d'Azur.**

**M. CARASSAN** : A la Région, pour la somme de 16 000 € espérée.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 19 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Catalogue de l'exposition temporaire - Demande de subvention à l'État Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles –**

**M. CARRASSAN** : Il s'agit d'un autre grand projet de la commune que nous abordons ici, et j'en suis très heureux. La délibération suivante parlera du bâtiment. La présente délibération parle du catalogue.

Bien sûr, il y aura une exposition temporaire pour célébrer cette ouverture du musée d'Hyères, qui s'intitule *Face au soleil : les artistes français et la Méditerranée (1800-1950)*. Autrement dit, il s'agit de la découverte de la lumière du midi par les artistes-peintres français et étrangers. J'insiste sur ce point : ce n'est pas une exposition clé en main, ce n'est pas une exposition standard qui vient d'un endroit à l'autre se poser là. C'est une exposition originale par son sujet. Il y a une création, on attire l'attention sur un point important de l'histoire de la peinture, de l'histoire de l'art. Cette découverte de la lumière du midi se fait en trois périodes :

- 1800-1870 : c'est la vision locale ;
- 1870-1920 : ce sont les artistes qui arrivent de l'extérieur, de Paris, mais aussi d'ailleurs ;
- 1920-1950 : ce sera une période plus intéressante, peut-être, par rapport à l'actualité de la peinture, c'est quand la lumière devient le sujet lui-même du peintre.

Ces périodes seront illustrées par les meilleurs représentants. Sans entrer dans le détail, il y aura Courdouan, pour la première période, par exemple. Pour la deuxième période, il y aura des gens comme Cross, comme Ziem, comme Monticelli. Pour la troisième, des gens comme Dufy, Marquet, Bonnard, Signac, et peut-être - les accords sont en cours – De Staël qui, lui, exprime vraiment le point d'incandescence de cette découverte de la lumière en tant que sujet même de la peinture.

C'est un sujet original, important pour l'histoire de la peinture, et j'en veux pour preuve les participants au catalogue. Le commissaire de l'exposition principal a été choisi : il s'agit de Dominique Lobstein, qui est un historien de l'art qui vient du musée d'Orsay, et qui a à son actif des expositions remarquables, parmi les plus belles de Paris ces dernières années, dont la dernière, *Monet Collectionneur*, qui se tenait au musée Marmottan. Il a réuni autour de lui trois conservatrices en chef : deux conservatrices du musée d'Orsay, et une conservatrice en chef de la Région, du musée Ziem. Sylvie Patry, Isabelle Loutrel, pour le musée d'Orsay ; Lucienne Del'Furia, pour le musée Ziem. Une très belle participation pour ce catalogue qui sera fait selon la norme des Musées de France. Il sera tiré à 1 000 exemplaires. Il sera mis en vente au prix de 20 €, sans doute. Le coût de ce catalogue est évalué à 28 200 €. Et nous demandons, parce que c'est l'usage, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'intervenir à hauteur de 60 % dans ce coût.

Je vous propose de solliciter cette subvention.

**M. POLITI** : Monsieur le Maire, nous voterons bien sûr cette demande de subvention. En revanche, je voudrais rappeler que nous sommes contre ce projet. C'est encore une dépense supplémentaire. A ce propos, je voudrais que l'on rafraîchisse un peu ma mémoire et que l'on me dise si le budget d'investissement pour le musée est de 3,5 M€ ou 4,5 M€.

**M. LE MAIRE** : 4 630 000 € TTC.

**M. POLITI** : Cela commence à faire cher.

**M. LE MAIRE** : Pour vous donner des informations complémentaires : avec un financement du CRET de 720 000 €, une subvention du Département de 600 000 €, une subvention TPM entre 300 000 et 600 000 €.

**M. POLITI** : Je ne voudrais pas, Monsieur le Maire, reparler des gilets jaunes, mais c'est justement tout ceci qui fait que, dans la vie courante, on augmente les taxes. Que cela vienne de n'importe où, de toute façon, cela coûte.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai vous pouvez donner en pâture aux gilets jaunes la comparaison entre une grande exposition, un grand musée et le problème du SMIC. On peut fermer le Louvre, cela fera des économies pour les gilets jaunes.

Vive un musée à Hyères ! Une ville qui le mérite, et qui doit exprimer son talent comme elle le fit dans le passé.

**Mme COLLIN** : Nous, nous sommes contre ce projet, en raison de son coût, et nous l'avons déjà exprimé plusieurs fois. Par conséquent, nous nous abstenons sur ces deux délibérations.

**M. LE MAIRE** : L'ensemble des oppositions s'abstient, c'est-à-dire que nous défendons seuls la culture. Il vaut mieux laisser la Banque de France fermée pendant 20 ans plutôt que d'avoir un beau musée.

**M. POLITI** : Nous avons un autre projet, et vous le savez.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait ! Et nous, on le met aux Templiers, ce sera beaucoup mieux.

Les Hyérois jugeront, après avoir visité, l'opportunité de laisser ce lieu fermé ou de le faire vivre pour le rayonnement d'Hyères.

**M. POLITI** : Ne vous inquiétez pas ! Nous aurons un projet aussi.

**M. LE MAIRE** : J'espère que vous viendrez le visiter. Ce sera l'occasion peut-être de vous convaincre.

#### **ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**12 Abstentions: Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. KBAIER, M. POLITI, Mme TROPINI, Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FELTEN, M. BANES, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

#### **AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, musée des Cultures et du Paysage - Travaux d'aménagement et de scénographie - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture -**

**M. CARRASSAN** : Nous revenons vers le bâtiment, et non plus vers l'exposition, et nous demandons une subvention à l'Etat pour l'aménagement et la scénographie de ce bâtiment.

Le début de la délibération dit ceci :

*Les collections hyéroises, labellisées « Musée de France », vont revoir le jour dans un espace prestigieux : l'ancienne Banque de France.*

Sur cette phrase-là, premier point : Les collections hyéroises, labellisées « Musée de France », ce n'est pas un label en attente, c'est un label que la Ville d'Hyères détient depuis 1946. Et je voudrais faire apparaître une chose : depuis que le musée est en attente, depuis environ l'an 2000, lorsque la médiathèque a été lancée en chantier, les Musées de France ont maintenu leur label sur les collections, alors qu'il n'y avait pas de musée. C'est un signe de reconnaissance, de confiance qui était fait à la Ville d'Hyères. Nous en sommes très heureux, et nous essaierons d'en être dignes, à l'avenir.

*Ces collections vont revoir le jour – dit le texte - dans un espace prestigieux : l'ancienne Banque de France.*

Sur ce point, il est vrai que l'on redonne vie à un bâtiment exceptionnel, situé remarquablement, qui a une histoire, qui est un patrimoine, et avec un défi : c'était une banque et cela devient un musée. C'est à souligner. Une banque, c'est fermé, c'est à l'abri des regards. On venait y traiter des affaires discrètement, la salle des coffres est là encore pour le faire comprendre. C'était à l'abri. Et nous passons à un musée qui, par définition et par opposition, est ouvert, et pas fermé, et en pleine lumière, sous le regard de tous. La banque était tournée vers l'argent privé, et le musée est ouvert vers la beauté à partager. C'est donc un défi, avec un projet culturel considérable qui va se produire dans ce bâtiment qui va trouver une nouvelle destinée.

La restauration est en cours, on commence à en voir les effets de l'extérieur, et le chantier bat son plein.

Le coût des travaux d'aménagement et de scénographie prévus en 2019 est de 4 630 000 € TTC, soit 3 858 000 € hors taxes.

Le suivi de ce chantier est assuré par les Musées de France qui nous encouragent vivement dans cette direction.

Nous demandons, en accord avec la DRAC, une subvention de 560 064 €.

Pourquoi faisons-nous cela ? On trouve que c'est trop cher ou ceci, cela, peu importe. C'est très simple : nous faisons cela parce que nous respectons la ville, parce que nous respectons son histoire, parce que nous respectons son patrimoine. Alphonse Denis, le Maire de la Ville, de 1830 à 1848, disait : *La ville d'Hyères, une ville ancienne et respectable*. Oui, respectable, et nous le montrons là. Ce que nous faisons a son sens profond dans cet attachement et ce respect que nous devons à la ville.

**M. SEEMULLER** : La seule remarque que je pourrais faire, c'est que j'ai été un peu suffoqué par l'article de Var Matin sur l'ouverture, dans le nouveau musée de Toulon, de cette exposition Picasso, où l'on parle de coordination avec Noailles et Carnignac, et on ne parle pas de coordination avec notre musée.

La première des choses est, au niveau d'une collectivité comme la nôtre, aussi intégrée, que l'on puisse avancer ensemble avec un peu de lisibilité. Mettre beaucoup d'argent dans un musée à Toulon, pourquoi pas ? Mais, à ce moment-là, quelle est la place que l'on occupe ? Comment est-ce que l'on se situe dans cette offre touristique et culturelle ? Je pense qu'à un moment donné, les petits châteaux de sable chez les uns et les autres, cela suffit, cela coûte trop cher.

**M. LE MAIRE** : C'est ce que disait Goering, finalement... Je plaisante.

**M. SEEMULLER** : Je vous en prie ! Vous ne pouvez pas choisir un autre exemple ?

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas parce qu'il y a un musée à Toulon, qui est dans un ancien bâtiment rénové, et où l'on prend une solution clé en main, que la ville d'Hyères, qui a l'image que l'on sait sur la Côte d'Azur et qui doit la retrouver, n'a pas le droit d'avoir un musée. Et, bien entendu, rassurez-vous : je décline en permanence le souhait de voir une coordination et un circuit culturel de Carmignac à Olbia, d'Olbia à la Banque de France, de la Banque de France aux églises anglicanes, etc., et bien entendu à Noailles. Nous y travaillons, et on le fera en parfaite coordination avec TPM. Pour être en coordination, encore faut-il faire quelque chose ; autrement, on ne coordonne pas, on est simplement une sorte de banlieue qui va au musée à Toulon.

**M. POLITI** : Pour quelle raison, Monsieur le Maire, ne pas en avoir fait un projet métropolitain ?

**M. LE MAIRE** : Parce que TPM ne peut pas prendre tous les projets métropolitains. Simplement, sur 3,8 M€ HT, il y aura plus de 2 millions de subvention. J'estime que 1,8 M€ pour ouvrir un bâtiment de cette qualité et y faire ce que vous verrez, ce n'est pas démesuré, surtout quand on connaît l'état des finances de la commune.

**Mme COLLIN** : Ces subventions, c'est de l'argent public. Cela reste coûteux pour nous. Je sais que vous avez à cœur d'isoler ce qui fait partie de la Ville et ce qui fait partie de la Métropole, mais cela sort de la même poche. C'est ce qui nous intéresse.

**M. LE MAIRE** : A partir du moment où TPM n'augmente pas ses impôts et que la Ville d'Hyères va les baisser, je ne vois pas pourquoi s'en priver. Si vous préférez que cela aille dans les autres communes... Vous savez, rien n'est gratuit. Le rôle pour les bateaux de croisières à Toulon n'est pas non plus un don du ciel. La Maison du Patrimoine à Ollioules, ce n'est pas un don du ciel. Tout ce qui a été fait, depuis 15 ans, par TPM, ce n'est pas un don du ciel. Cela a été financé, pour partie, par les contribuables hyérois, au travers de la taxe professionnelle. Simplement, nous n'avons rien eu ; maintenant, dans le gâteau collectif, nous avons la grosse part, on la prend.

Je mets aux voix.

#### **ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**12 Abstentions: Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. KBAIER, M. POLITI, Mme TROPINI, Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FELTEN, M. BANES, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 21 - AMENAGEMENT - Participation à la 15ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme Europan - Autorisation du Maire à signer la "charte des sites" - Cotisation à l'association Europan**

**M. CARRASSAN** : Europan est un concours européen (Europe Programme Architecture Nouvelle) d'urbanisme et d'architecture réservé aux jeunes architectes, urbanistes et paysagistes sur des sites proposés par les collectivités locales, à l'échelle de l'Europe.

Le thème de cette quinzième session du concours est celui du développement du territoire, dans le cadre de la ville productive, et avec l'idée de remédier chaque fois au décalage qui peut exister entre l'espace et la vie sociale, entre le lieu d'habitation et le lieu de travail pour les habitants.

La Ville d'Hyères, sollicitée, a répondu qu'elle avait un projet à proposer, à soumettre à ce concours : si le transfert se faisait, le Port Pothuau pourrait être le coeur du projet de la Ville d'Hyères, avec l'idée de revitaliser le village, le port, qui en a manifestement besoin.

Les objectifs :

- trouver une affectation au patrimoine immobilier dans l'enceinte portuaire du Port Pothuau,
- valoriser les activités en place (la pêche, la haute technologie en mer, la restauration),
- faire de Port Pothuau un point de départ vers les Iles du Levant et de Port-Cros, ainsi qu'un point de départ d'un système de cabotage entre les différents ports de la commune, depuis Port Pothuau jusqu'à La Capte, avec l'objectif de réduire la circulation routière, qui est un objectif de notre opération Grand Site.

Le village pourrait être revitalisé, avec le réaménagement de la place des Pêcheurs, notamment.

Cette participation au concours prévoit une cotisation de 70 000 €, mobilisable en deux versements, sachant que le gain pour la commune, dans tous les cas de figure, est de bénéficier d'une étude sérieuse sur un projet ambitieux qui va au fond des choses de la part d'un groupe de jeunes architectes performants, en termes d'urbanisme et de paysage. Cette étude sera acquise à la commune quoi qu'il en soit.

Voilà le cadre général de ce concours Europan auquel la Ville d'Hyères aimerait participer.

**M. SEEMULLER** : C'est une très bonne initiative que nous soutenons absolument, et nous nous réjouissons d'ailleurs que Madame Le Pen n'ait pas gagné, sinon, avec le Frenchxit, ces financements européens n'auraient pas eu lieu, et on ne pourrait pas financer ce projet.

**Mme COLLIN** : L'Europe est faite à partir de fonds qu'on lui verse. On verse même 13 milliards et on n'en retire que 9. Heureusement que, de temps en temps, on retire des fonds pour des projets.

**M. LE MAIRE** : Sur ce projet, deux précisions. Nous avons eu une réunion, il y a 48 heures ou 3 jours, avec le préfet maritime. J'ai donné un accord de principe sous conditions, dans la mesure où nous demandons avec précision le porté à connaissance en matière d'urbanisme parce que, là aussi, il y a le problème de submersion marine, et si l'on fait monter les planchers de 1,80 mètre ou 2 mètres, c'est la réduction par moitié des surfaces disponibles. Et d'autre part, des précisions aux Armées sur les différents bateaux qu'ils utilisent pour aller au Levant, pour les bateaux de la Douane, pour les bateaux de la Gendarmerie maritime, que l'on voit quand même si le projet que nous avons évoqué à l'instant était compatible. On ne va pas s'envoyer dans une aventure si l'Armée a la gentillesse de nous proposer le transfert, mais nous empêche de le rendre utile pour la commune. Nous serons très vigilants là-dessus. C'est le message qui a été passé, lors de cette réunion.

Mais, je crois qu'il est intéressant d'avoir une étude d'urbanisme et d'architecture globale par des gens compétents au niveau européen.

**M. COLLET** : Bien évidemment, je partage la réflexion de mon camarade. Nous nous réjouissons de cette délibération pour le développement du village des Salins. Comme on l'avait évoqué à d'autres reprises, notre inquiétude se pose sur le problème du stationnement. Si l'on développe ce village, je pense que va se poser, à un moment donné, le problème du stationnement. Si l'on y fait un départ vers les îles, si c'est pour retrouver les difficultés de la Tour Fondue... Si l'on développe d'autres choses, etc. Je pense que le problème du stationnement va se poser de façon accrue.

**M. LE MAIRE** : C'est exactement le genre de sujet que le projet d'urbanisme doit traiter et envisager, bien entendu ; vous avez raison.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 22 - AMÉNAGEMENT - Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) - Augmentation du capital social de la SPLM par incorporation de réserves et report à nouveau - Modification des statuts - Approbation et autorisation du représentant de la Commune à approuver ces modifications en Assemblée Générale de la SPLM**

**M. CARRASSAN** : La commune est actionnaire de la Société Publique Locale Méditerranée, depuis 2011, une société qui intervient sur un sujet unique à Hyères, celui de la ZAC de la Crestade Demi-lune qui est en pleine réalisation.

La commune a 6 actions au sein de cette société, représentant une valeur de 2 250 €. On croit comprendre que la société a fait de bonnes affaires, et elle procède à une augmentation de son capital.

Au terme de cette augmentation, la commune, avec ses 6 actions, passera de 2 250 € à 9 000 €.

Il s'agit d'être d'accord avec cette augmentation de capital et d'autoriser le représentant de la commune à voter dans ce sens, lors de la prochaine Assemblée de la SPL ; le représentant de la commune étant votre serviteur.

**Mme DEL PERUGIA** : Nous nous abstenons, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 Abstentions: M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 23 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - 1, Avenue du Levant - Vente de terrain à la SCI RAFFELLINI**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 24 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 34, avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0130 formant le lot n° 129 au profit de la SCI BARRIERE.**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*



**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 25 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 18 Avenue du Couchant  
cadastré section EV n° 0019 formant le lot n° 24 au profit de la Copropriété du  
18 Avenue du Couchant**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL  
EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0206 formant  
le lot n° 321 - M. CAT Jean-Claude Avenant au bail emphytéotique en  
augmentation de durée**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 27 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de voie  
publique - Impasse Marie des Anges**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération)*

**Mme COLLIN** : J'ai cru qu'il y avait une erreur dans « impasse Marie des Anges. C'est Sainte Marie des Anges. C'est volontairement, grâce à la loi de 1905, que l'on enlève le « Sainte » ? C'est quoi cette laïcisation sauvage ?

**M. LE MAIRE** : Moi, cela ne me gêne pas que ce soit Sainte Marie des Anges. Il faut vérifier. C'est Sainte Marie des Anges ?

**M. OZENDA** : Sainte Marie des Anges, c'est le bâtiment.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 28 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - INSEE ENQUÊTE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 - Désignation du Coordonnateur Communal et Modalités de rémunération des membres d'encadrement et des agents recenseurs**

**Mme RITONDALE** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 29 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché paysan Changement de dates en raison des fêtes de fin d'année.**

**Mme RITONDALE** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? Souhaitons qu'on leur réserve le meilleur accueil.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 30 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Dérogations au repos dominical pour l'année 2019.**

**Mme PORTUESE** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 31 - HABITAT - Concession d'Aménagement entre la Commune d'Hyères et Var Aménagement Développement. Approbation du bilan de clôture.**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit du bilan de clôture de la campagne de l'été 2012 à 2018. Vous connaissez les principales réalisations : l'OPAH Renouvellement Urbain avec périmètre élargi, les aides attribués aux propriétaires : 30 % environ du montant des travaux, 14,2 M€ de travaux, 4,5 M€ d'aide à ces travaux. Cela concernait 644 logements.

Après, il y a tout le périmètre de restauration immobilière.

*(Lecture de la délibération)*

Le travail réalisé par VAD est tout à fait remarquable.

Le résultat d'exploitation est de 2 545 000 €. Le solde des financements, qui est de 3 640 000 €, correspond à une avance qu'avait faite la commune et qui nous est remboursée à la clôture de l'opération.

Je vous demande donc d'approuver ce bilan de clôture de VAD.

**M. SEEMULLER** : C'est un bon bilan. Je vous avais posé une question relative à la situation des immeubles insalubres et dégradés, vous m'aviez répondu.

Nous avons identifié, au final, 8 logements dans une situation de péril, 8 dans le centre ancien, 1 dans le quartier de la Gare, 1 au Pyanet, 1 en centre-ville, 1 sur l'île du Levant. La question était : au regard des moyens et de l'expertise dont dispose aujourd'hui VAD, est-ce que ces immeubles-là, avec l'accord des propriétaires ou pas, sont suivis dans un cadre de cohérence et de prévention des risques, notamment en matière de péril ?

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, ils sont suivis d'une façon permanente pour inciter les propriétaires à faire les travaux, et même les inciter fortement. Et nous surveillons également que le risque de péril ne soit pas un péril imminent, auquel cas il y aura intervention publique et interdiction d'habiter. Nous sommes en veille permanente sur tous ces sujets-là, bien entendu.

Je mets aux voix le bilan de VAD.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 32 - HABITAT - Convention de gestion tripartite relative à la Concession d'Aménagement pour le renouvellement urbain**

**M. LE MAIRE** : Par le phénomène des transferts de compétences, c'est TPM qui a la compétence de l'aménagement et de l'habitat, mais nous avons voulu garder la main sur les orientations et la maîtrise d'ouvrage. D'où l'idée de cette convention tripartite qui nous permet de respecter le droit et les compétences métropolitaines, mais de garder pleinement la main, comme ce fut le cas dans le passé.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 33 - HABITAT - Convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et le bailleur social ERILIA. Aide communale au financement du programme "Le Massillon"**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit du financement du programme Massillon qui est la réhabilitation et la création de nouveaux logements dans le vaste terrain qui se situe à côté de l'école Maintenon où seront réalisés 200 logements, dont 30 % de logements locatifs sociaux. L'acquisition des terrains avaient été très élevée de la part de l'EPFR Provence-Alpes-Côte d'Azur qui portait le projet, et il y avait un écart de prix entre ce qu'a proposé le meilleur projet de groupement et le coût pour l'EPFR Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'ensemble des intervenants a décidé de combler la différence, puisque l'écart était de 2,4 M€ : l'EPFR Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 1 M€, la Région pour 700 000 €, TPM pour 200 000 €, et la commune pour 500 000 €. Mais, en réalité, cela fait partie de ce que l'on fait à chaque fois que l'on fait des logements sociaux, c'est pour cela que c'est avec Erilia : dans ces cas-là, on récupère ante+2 en fonctionnement ce que l'on a donné en investissement. C'est donc une opération toujours intéressante pour la commune puisque l'on récupère en fonctionnement ce que l'on donne en investissement.

**Mme COLLIN** : Il n'empêche que, sur le principe, et comme on l'a déjà exprimé au dernier Conseil municipal, je rappelle que nous sommes très favorables à la réhabilitation de l'immeuble du Massillon, ainsi qu'à la réalisation d'une partie de ces logements en habitat social, mais sur la surface existante. Nous restons opposés à la densification du centre-ville par la construction de plus du double de ces logements. Passer de 96 à 200 logements dans un secteur déjà, selon nous, saturé et sujet à des problèmes de circulation et de stationnement, est pour nous une folie.

C'est pourquoi nous refusons de cautionner l'engagement financier de la Ville dans cette opération immobilière.

**M. LE MAIRE** : Permettez-moi deux ou trois remarques. D'abord, sur le vocabulaire. « C'est une folie et on ne cautionnera pas » : d'accord, on a l'impression qu'un cataclysme va se produire. L'engagement : ce n'est pas un engagement, c'est rembourser, et mieux, en fonctionnement ce que l'on donne en investissement. Si vous raisonnez comme cela, Madame, vous ne ferez jamais un logement social dans la commune. Alors, on n'en fait pas : c'est cela ?

**Mme COLLIN** : Pas du tout ! Vous trouvez qu'il n'y en a pas assez de programmes en cours ?

**M. LE MAIRE** : Qui paie, Madame ? Est-ce que vous savez que, dans toute opération, il faut un équilibre économique. Ce ne sont pas des philanthropes qui le font, il faut qu'ils aient un bilan d'opération. Ce bilan d'opération, on le trouve par cette petite extension qui ne couvre pas, loin s'en faut, tout le terrain puisque l'on conserve pour la commune un terrain très important pour faire des jardins partagés, un parking public, etc. Mais, si vous arrivez à ce que vous ayez des logements sociaux avec une perte pour l'entreprise qui le fait, vous me direz comment vous faites. C'est impossible. C'est un problème d'équilibre économique. L'attitude responsable, me semble-t-il, au plan économique fait qu'il ne faut pas que le prix à payer en termes d'urbanisation soit excessif, mais on est obligé d'avoir une approche économique, et pas une approche théorique. Autrement, vous n'aurez jamais un logement social dans la commune puisque le coût de production des logements sociaux, eu égard au prix du foncier et au prix de la construction, se traduit par une perte pour ceux qui le font.

On ne peut pas à la fois vouloir aider tous ceux qui, avec les gilets jaunes, s'inquiètent des fins de mois, et ne pas donner un coup de pouce pour qu'il y ait une baisse des loyers grâce aux logements sociaux. C'est compliqué.

**Mme COLLIN** : C'est compliqué, mais je rappelle que Hyères n'est pas en panne de projets quant aux logements sociaux. J'ai fait l'énumération, la dernière fois, de tout ce qui était en prévision.

**M. LE MAIRE** : Vous avez raison : Hyères n'est pas en panne de projets. Heureusement ! A chaque fois qu'il y en a un, vous êtes contre. Si c'est dans la nature, vous dites qu'il faut garder le poumon vert. Si c'est en ville, il y a embolie. Alors, on ne fait jamais rien. Honnêtement ! Il faut faire attention parce que l'on ne peut pas dire une chose et, cinq minutes après, apporter son émotion et son soutien à d'autres. C'est très important, je le rappelle. Le budget Logement pour quelqu'un qui gagne moins de 2 000 € par mois, c'est plus de 30 %, 40 % parfois de son budget. 800 € par mois... S'il a 400 € grâce à un logement social, croyez-moi, cela fait plus que toutes les aides gouvernementales. Il faut aller dans cette direction. Point trop n'en faut.

Nous y allons convenablement. Nous essayons de trouver des endroits convenables. Mais si, à chaque fois que l'on trouve un endroit, il ne faut pas le faire... C'est compliqué.

**M. COLLET** : Monsieur le Maire, vous vous doutez bien que je rebondis sur ce qui vient d'être dit. Il est vrai que c'est toujours très difficile, lorsque l'on aborde ce type de délibération, les logements sociaux, surtout lorsque l'on fait face de manière systématique à des caricatures toutes faites, très faciles à donner. Comment pourrait-on être contre du logement social, alors que l'on sait que 70 à 80 % de nos concitoyens y sont éligibles ? Bien évidemment, on ne s'y oppose pas ; cela a été rappelé. On a surtout rappelé le phénomène de densification.

Je terminerai ce propos en rebondissant sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant le contrat Cahors, que vous souhaitez voir retirer - et nous le partageons tout à fait. On pourrait y ajouter cette fameuse loi SRU ALUR qui condamne un certain nombre de communes à de lourdes amendes, alors que ces mêmes communes n'ont pas souvent la possibilité d'y implanter du logement social. Je pense qu'il faudrait aussi revoir cette mesure.

**M. LE MAIRE** : Je suis tout fait favorable à ce que la loi ALUR soit ajustée en fonction de la nature des territoires. Tout le monde est d'accord, y compris le Gouvernement, sauf que ce sont des mesures difficiles. Quand on vous sort le nouveau PPRI en prévision, les zones de ruissellement, les servitudes électromagnétiques de l'aéroport, les inondations, la submersion marine, etc., de toute façon, ce qui est demandé est irréalisable. Il faudrait donc ajuster en fonction des réalités locales. Mais, si la loi ALUR n'existait pas, je serais quand même favorable à faire des logements sociaux, et il faudrait bien les mettre quelque part. D'autant plus que les 90 logements réhabilités à Massillon sont dégradés, et ce sont des personnes qui, toutes, vont être rendues éligibles aux logements sociaux. C'est-à-dire 90 logements où les gens paient, par exemple aujourd'hui, 800 € de loyer, où il va y avoir un loyer beaucoup plus bas dans les appartements réhabilités. Ce n'est quand même pas mal.

**Mme COLLIN** : Nous venons de dire que nous étions pour cela. Nous avons juste dit que l'on ne passe pas de 96 à 200 à cet endroit-là.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes pour le beurre, mais l'argent du beurre ?

**Mme COLLIN** : Non ! Et la crème non plus. Je suis logique.

**M. LE MAIRE** : Madame, quand on gère, il faut être responsable. On ne peut pas simplement, même si c'est populaire, être dans une position d'opposition.

**Mme COLLIN** : La logique économique n'est pas toujours la meilleure, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais si vous voulez faire des banqueroutes, vous n'avez qu'à continuer.

**M. POLITI** : Monsieur le Maire, mon groupe votera pour ce projet parce que nous sommes pour la reconstruction de la ville sur la ville, et que nous sommes contre la dilapidation de notre patrimoine foncier. Donc, ce projet va dans le bon sens.

**M. LE MAIRE** : Si c'est un patrimoine foncier, par définition sa nature est de l'utiliser. Vous voulez dire les zones naturelles, agricoles ?

**M. POLITI** : Non ! Le patrimoine foncier, c'est-à-dire les zones constructibles où l'on n'est pas obligé de construire tout de suite.

**M. LE MAIRE** : Ne pas construire sur les zones constructibles. OK !

**M. POLITI** : Je pense, par exemple, à notre zone des Rougières : ce n'est pas la peine de se presser à construire. Par contre, reconstruire sur la ville, oui.

**M. LE MAIRE** : On ne se presse pas, mais il faut quand même avoir des perspectives.

**M. SEEMULLER** : Nous sommes bien sûr très favorables à ce projet. Nous l'avions dit. Nous aurions aimé une approche plus participative; ce n'est pas le cas, ce n'est pas grave.

Je voudrais simplement éclairer que, sur la question du logement social, la Ville de La Crau est à 5 %, la Ville de Carqueiranne est à 6 %. Nous sommes à 12 %. La loi, c'est 25. Je pense que, quand on regarde, depuis un certain temps, il y a des politiques qui sont mises en place depuis très longtemps et, aujourd'hui, on pousse des cris parce que l'on demande un effort. Il y a des villes qui sont à 27 %. On ne peut pas effectivement élargir le territoire, vous n'avez pas tort. Il y a des contraintes, mais il y a aussi des politiques qui ont été décidées objectivement pour écarter le logement accessible et, aujourd'hui, on passe à l'addition.

**M. LE MAIRE** : D'accord ! Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX**

**4 Contres: Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. KBAIER**

**AFFAIRE N° 34 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - Service Sécurité Civile Communale - Convention dans le domaine de la Sécurité entre la ville d'Hyères et le CCAS.**

**M. GELY** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DE LA PREVENTION DE LA SECURITE ET DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES - Acquisition de vêtements, d'uniformes et d'équipements pour la police municipale - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GELY** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : L'actualité nous enseigne que les équipements sont aussi importants que les effectifs.

**M. COLLET** : Une petite réflexion : dans la rubrique « accessoires », on en est aujourd'hui à l'attribution de ces caméras individuelles, type GoPro. J'ai des retours comme quoi cela avait été expérimenté dans beaucoup de villes, y compris à Hyères, et pour le moment, je crois que l'Etat n'a pas statué. Est-ce que, dans « accessoires », il est prévu ces fameuses GoPro ?

**M. GELY** : Nous disposons de ces caméras. Nous avons acheté un lot. Il se trouve que, pour des raisons réglementaires, elles ne sont pas autorisées pour le moment. Il y a un certain nombre de conditions d'utilisation de ces caméras. Nous sommes partisans, et les agents eux-mêmes le sont, d'utiliser ces caméras qui ont un effet dissuasif dans les deux sens d'ailleurs, à la fois pour le prévenu et pour l'agent. Mais, aujourd'hui, le système est freiné pour une question d'autorisation.

**M. LE MAIRE** : Nous sommes très attentifs à tout cela. Si l'on pouvait d'ailleurs inventer les caméras de surveillance invisibles, on investirait un maximum parce que, selon les endroits, elles ne durent pas la demi-journée.

Je mets aux voix cette délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**



**AFFAIRE N°36 - PORTS - Port d'Hyères (Saint Pierre) : Centre Commercial du Nautisme - Convention-cadre définissant les modalités d'exécution et de financement des travaux d'installation d'un système de chauffage-climatisation centralisé Autorisation de signature**

**Mme AUDIBERT** : (*Lecture de la délibération*)

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une demande qui conduit à avoir une climatisation commune. Nous faisons l'avance et ils nous remboursent.

**M. COLLET** : Nous avons discuté du sujet en commission, et nous avons évoqué l'idée, dans le cadre de cet aménagement, la place des énergies renouvelables car il existe des centrales solaires thermodynamiques, même à titre individuel. Nous n'avons pas vraiment eu de réponse. Nous avons même entendu dire que le dossier avait été étudié un peu trop rapidement.

On évoque souvent le problème des énergies renouvelables à propos des panneaux solaires dans notre ville et, à chaque fois, nous sommes confrontés à des difficultés. C'est un petit peu dommage.

**M. LE MAIRE** : Il y a de grandes difficultés pour mettre des panneaux solaires. La seule solution, maintenant, est soit de détruire des hectares de nature, soit de couvrir tous les parkings. On arrive très difficilement à trouver des bâtiments ayant une surface suffisante pour les mettre, même si l'on y travaille.

Pour le reste, je voudrais vous rappeler que le centre commercial du nautisme est une convention que l'on avait initiée, qui conduit à donner des droits réels à chaque occupant en contrepartie du financement par ses soins. Et donc, les variables financières – puisque nous avons monté le dossier avec eux - ne seront pas à éliminer.

**Mme DEL PERUGIA** : Mon intervention va un peu dans le sens de mon camarade. Nous sommes bien sûr favorable à cette solution centralisée de l'installation de chauffage/climatisation qui s'avère tout à fait pertinente. Mais, nous aimerions cependant en savoir un peu plus sur les travaux de réhabilitation du centre commercial du nautisme, en particulier sur la qualité environnementale et durable de ces travaux.

En effet, lorsque nous avons voté ces travaux de réhabilitation, en avril 2016, mon collègue et camarade Monsieur SEEMULLER, vous avez interrogé sur les dispositions que vous alliez prendre afin que la réhabilitation prévue participe au développement durable. Vous aviez alors répondu – je cite : *Il va y avoir des appels d'offres avec des gens sérieux, qui vont tenir compte de l'environnement*. Et vous aviez précisé que la commune était maître d'ouvrage et allait lancer l'appel d'offres global.

Dans la mesure donc où la commune avait la main, où les travaux s'inscrivaient dans l'emprise portuaire du port Saint-Pierre qui a le label Pavillon Bleu, depuis 1992, et aussi parce que nous sommes dans l'aire d'adhésion du Parc National de Port-Cros, nous étions dans l'attente d'une excellence environnementale concernant les travaux de réhabilitation du centre commercial.

Pouvez-vous nous dire précisément ce qui a été fait dans ce sens ? Par exemple : en termes d'efficacité énergétique, de pilotage et de régulation du chauffage et de la climatisation, de la production d'eau chaude sanitaire - y a-t-il des panneaux solaires thermiques ? -, d'éclairage, de la qualité environnementale des matériaux employés, etc.

En résumé, avez-vous mis en oeuvre un gestion technique des bâtiments, dite aussi GTB, qui correspond à la mutation engagée aujourd'hui par le secteur du bâtiment, afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement ?

**M. LE MAIRE** : Si la question est personnelle, la réponse est personnelle : je suis incapable de vous répondre avec précision, pour vous dire la vérité. En revanche, je n'ai pas de doute que ces préoccupations ont été intégrées dans la réflexion de la réalisation. On vous donnera tous les détails quand Monsieur GALLERON sera rentré de vacances.

**Mme DEL PERUGIA** : Si vous me permettez, sur le site de la Mairie où cette opération est annoncée, il est parlé : de traitement architectural des façades – très bien ! -, d'amélioration esthétique - parfait ! -, de mise aux normes d'accès des personnes à mobilité réduite - formidable ! -, et de la réhabilitation des espaces verts. Tout cela, c'est très bien, mais on aurait peut-être pu aller au-delà, si des choses ont été faites.

**M. LE MAIRE** : Je pense qu'elles ont été faites, donc nous allons l'ajouter après vérification.

**Mme DEL PERUGIA** : Je ne suis pas aussi optimiste que vous. Donc, nous attendons des nouvelles.

**M. LE MAIRE** : C'est la différence entre vous et moi. Vous aurez des nouvelles, Madame.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 37 - PORTS - PORT D'HYÈRES SAINT PIERRE - Convention de Partenariat avec le Parc National de Port Cros pour la mise en œuvre d'une exposition thématique Modification**

**Mme AUDIBERT** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N°38 - PORTS - PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) - Demande de subvention à la REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour l'installation d'une pompe mobile pour la collecte des eaux usées dans le cadre de la démarche Ports Propres.**

**Mme AUDIBERT** : *(Lecture de la délibération)*

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération. Nous apprenons qu'une étude diagnostic a été réalisée, donc elle est terminée. Nous souhaiterions en avoir une copie pour pouvoir l'examiner.

Par ailleurs - ce sera l'objet certainement d'un prochain Conseil municipal -, nous sommes relativement inquiets sur la prochaine DSP de transport maritime, et nous aimerions aussi être informés. Nous préférons prendre le temps parce que l'on arrive maintenant dans des délais où il y a deux ou trois éléments dans cette DSP qui sont très importants pour les îliens. J'en profite pour attirer l'attention de Madame AUDIBERT et lui dire que nous sommes toujours sur la même ligne et très sensibles.

**M. LE MAIRE** : Je pense que vous pourrez également poser la question, lors de la réunion de janvier avec TPM.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N°39 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération totale ou partielle des bateaux participants à différentes manifestations nautiques durant l'année 2019.**

**Mme AUDIBERT** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération de redevances de manutention et de grutage au profit de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.**

**Mme AUDIBERT** : *(Lecture de la délibération)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.**

**AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT DE L'AYGUADE - Régie à autonomie financière - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.**

**AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORTS D'HYÈRES - Régies à autonomie financière des Ports Saint Pierre, l'Ayguade, la Capte, Auguier - Avenants aux contrats de travail de droit privé.**

**Mme AUDIBERT** : *(Lecture des délibérations)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

**AFFAIRE N°44 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Délégations de Service Public - Présentation des rapports annuels 2017 à l'autorité déléguée.**

**M. LE MAIRE** : Vous avez dû recevoir les rapports. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme DEL PERUGIA** : Par rapport à la délégation de service public concernant la distribution de l'eau potable, que nous avons déjà étudiée la dernière fois, j'avais alerté le conseil et ma collègue sur une augmentation importante de la consommation d'eau sur Porquerolles, depuis 2016. J'avais donné des chiffres à ma collègue. Je voudrais savoir si elle a un peu avancé sur l'explication que l'on pouvait donner à cette consommation vraiment très importante : quasiment 18 % de plus entre 2015 et 2016.

Si elle n'a pas avancé, j'ai un petit indice à lui communiquer.

**Mme MONFORT** : Oui, nous avons avancé. Nous en avons reparlé, suite à de nombreuses conversations sur le thème. J'ai eu confirmation, par le chef de service, que vous n'aviez pas la bonne lecture du tableau et des consommations. On vous a proposé de venir en parler en rendez-vous particulier, pour vraiment faire le point sur cette question. Nous attendons votre venue.

**Mme DEL PERUGIA** : Vous me le proposez aujourd'hui.

**Mme MONFORT** : Non ! Cédric L'HENAFF me dit qu'il vous a proposé plusieurs fois de venir dans le bureau puisque votre lecture, d'après lui, est erronée. Je pense qu'il faut que l'on se voie et que l'on en parle.

**M. LE MAIRE** : On fixera un rendez-vous. Ce sont des sujets suffisamment complexes pour les voir un peu avec des spécialistes.

**M. SEEMULLER** : J'ai porté un regard sur le parc Indigo puisque c'est une concession qui va être renouvelée. Le compte rendu est très succinct. La rentabilité est bonne, c'est 17 %. J'attirerai simplement votre attention sur deux points : les dossiers Environnement et sociaux.

Sur le dossier Environnement, ce n'est rien, on prête des vélos. J'espère que, dans la nouvelle DSP, on aura un engagement plus ferme et plus significatif de la société Indigo.

Sur l'aspect social, c'est du déclaratif pur, pas d'apprentissage, etc., etc.

Là, on voit bien de quelle manière on pourrait peser sur notre environnement, notamment à l'égard de grandes sociétés que je connais bien et sur lesquelles, je pense, qu'il faut être d'une plus grande exigence en matière environnementale et sociale.

**M. LE MAIRE** : Nous avons réattribué les parkings ; Indigo les a eus. Je n'ai pas en mémoire tous les sujets, mais vous parlez des vélos, on a fait des progrès énormes.

S'il n'y pas d'autres questions. Je mets aux voix

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ : 43 VOIX**

### **QUESTIONS ORALES**

#### **Question du groupe Agir pour Hyères, concernant le Schéma directeur de ruissellement**

*Monsieur le Maire,*

*En application de l'article 6 alinéa 3 du règlement intérieur, nous souhaitons, lors du Conseil municipal du 21 décembre 2018, vous poser une question d'actualité, relative au Schéma directeur de ruissellement.*

*Le Plan Local d'Urbanisme 2017 prévoit la construction de 8 850 logements, principalement concentrés sur le bassin versant du Roubaud, avec près de 50 hectares de construction. Lors de l'élaboration et du vote du Plan Local d'Urbanisme, le schéma directeur de ruissellement pour toute la partie située au sud de la RN 98 était malheureusement absent. Vous nous aviez indiqué, en séance publique, qu'il était en cours de finalisation par les services techniques de la commune.*

*Notre question est la suivante :*

*Cette étude est-elle finalisée et quelles en sont les préconisations ? Est-il prévu de la porter à la connaissance du Conseil ? Du public ? Compte tenu de la nature du sujet, pouvons-nous espérer une prochaine présentation publique ?*

**M. LE MAIRE** : J'ai une longue réponse de Monsieur L'HENAFF.

Le Schéma directeur de ruissellement est un document d'études et de planification global. La Ville est dotée, depuis 2010, d'un schéma directeur sur la partie urbaine du nord.

Le cahier des charges de cette étude a été préparé par les services communaux, puis transféré à la Métropole pour lancer le marché sur le sud. Ce marché a été attribué au mois de novembre 2018. Il sera exécuté à compter du mois de janvier 2019 par le service métropolitain de Ruissellement et cours d'eau, dont une partie des agents d'ailleurs provient de nos propres services.

Cette étude, en trois parties (diagnostic, scénarii d'aménagement et planification urbaine), proposera, d'ici 2020, un programme ambitieux de travaux sur la ville, pour prolonger l'action déjà menée en anticipation à la suite des inondations de 2014.

Je rappelle que plus de 10 M€ ont été investis : cadre Ferrari, bassin place Clemenceau, réhabilitation Sauvette amont, réhabilitation Roubaud, protection Oratoire, tranchées drainantes de La Capte, travaux pluvieux à la gare, etc.

En parallèle de ce dossier de schéma directeur de ruissellement, la commune a lancé deux études spécifiques d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le Roubaud, et de maîtrise d'œuvre sur la Sauvette, afin de mettre en œuvre les programmes d'aménagement de ces cours d'eau qui étaient préconisés pour lutter contre les inondations par d'anciennes études de 2002. Ces études ont vocation à concevoir et réaliser les travaux nécessaires.

Sur la Sauvette, cette étude est en cours, et les premiers résultats de modélisation visent à re-calibrer la Sauvette depuis la voie Ritondale jusqu'à la Lieurette, afin de supprimer les débordements. La capacité sans débordement sera portée à près de 100 ans, avec la création d'un chenal naturalisé (promenade verte) d'environ 35 mètres de large.

Sur le Roubaud, les modélisations permettront de valider et dimensionner les zones d'expansion de crues, ainsi que le recalibrage des deux points d'Olbius Riquier.

Ces études sont actuellement en cours de réalisation et les résultats seront présentés au public, dans le cadre de réunions spécifiques, ainsi que par le biais des enquêtes publiques préalables à la réalisation de ce type d'opération.

Les études essentielles ont donc été lancées sur les deux cours d'eau impactant la commune, pour prévoir et programmer les travaux nécessaires, ainsi que l'étude de schéma directeur pour que le ruissellement soit aussi traité.

Les travaux d'urgence ont été réalisés. Les travaux d'amélioration sont en cours d'étude et seront réalisés, notamment dans le cadre du PAPI mené par la Métropole, qui permettra d'apporter les financements complémentaires.

Enfin, je rappelle que le PLU impose aux constructeurs d'appliquer une compensation de l'imperméabilisation produite par leurs projets ; ce sont les normes les plus fortes qui sont appliquées.

**M. SEEMULLER** : Est-ce que j'aurai à disposition votre réponse ?

**M. LE MAIRE** : Je vous la donne.

### **Question posée par le groupe Bleu Marine sur les déjections canines.**

**M. COLLET** : Dans la rubrique « propreté » du dernier magazine municipal « Vivre Hyères », il est évoqué : « Déjections canines : l'action s'intensifie ». Préserver la salubrité publique est une priorité qui appelle au civisme de nos concitoyens, que nous partageons.

Un arrêté municipal fait obligation de procéder au ramassage des déjections de leur animal (68 € d'amende plus 100 € de nettoyage), que nous avons voté lors d'un Conseil municipal.

L'observation du terrain et les réactions des Hyérois dans ce domaine ne semblent pas apporter une réponse satisfaisante. A combien s'élève, à ce jour, le nombre d'infractions relevées ?

Dans un deuxième temps, reposer la question d'une police verte affectée aux problèmes d'environnement et d'écologie mérite une réflexion qui déchargerait notre police municipale déjà très engagée dans des missions de sécurité publique.

**M. GELY** : Je voudrais remercier Monsieur COLLET de nous rappeler régulièrement l'importance de ce sujet pour l'harmonie municipale : le problème des déchets. En fait, c'est bien entendu l'ensemble des agents de la police municipale qui est chargé d'effectuer des verbalisations sur les déjections canines, et de surveiller ce problème ; cela fait partie de leurs missions.

Je voudrais simplement vous rappeler que, en tant que responsable, avec Monsieur WERBER, de l'animation de la police municipale et de motivation de ces gens, il faut de temps en temps se rappeler que l'on doit hiérarchiser, comme tout patron d'une équipe - et vous en avez eu peut-être à mener dans votre vie. Il y a une hiérarchie des priorités. Il est vrai que les déjections canines sont importantes, mais il y a des choses qui nous paraissent plus importantes, si vous permettez. On s'en occupe, on surveille, mais bien entendu, tous les matins, ni Monsieur WERBER ni moi-même disons aux agents : votre priorité, ce sont les déjections canines.

Je voulais simplement, à cette occasion, vous le rappeler. On s'en occupe, on fait tout ce que l'on peut. Si vous voulez des statistiques, je crois qu'il y a une dizaine de verbalisations de propriétaires qui n'ont pas ramassé les déjections de leurs animaux.

**M. LE MAIRE** : Il y en a plus.

**M. GELY** : Il faut les prendre sur le fait, si je puis dire. On ne peut pas demander aux agents de courir derrière les chiens et derrière les propriétaires.

**M. LE MAIRE** : Il y a 80 chiens sauvages qui sont arrêtés, et quand on retrouve le propriétaire - on en a retrouvé une quarantaine -, ils ont un PV.

**M. GELY** : Exactement ! Comme on ne peut pas les prendre sur le fait, on remonte la filière, si j'ose dire, et on s'en prend aux chiens. Je sais que, lors des CIL, vous êtes obligé de revoir régulièrement ce dossier. On vous demande quelle est votre responsabilité.



Sur la brigade verte, on vous a déjà répondu : elle était composée de 4 agents. Il se trouve qu'elle a été dissoute, en juin 2014, par mon prédécesseur. A cette occasion, les responsabilités de ces 4 agents ont été réparties sur l'ensemble de l'équipe des agents municipaux, et ce sont eux qui assurent aujourd'hui cette mission.

Mon prédécesseur a pensé qu'en termes d'efficacité, en termes de management, c'était plus efficace que ce soit l'ensemble de l'équipe qui le fasse. Je vous rappelle que nous avons 87 agents de police municipale dans cette municipalité. C'est un nombre important.

**M. LE MAIRE** : Ils ont été formés sur le sujet dont nous parlons.

**M. GELY** : Ils sont même régulièrement briffés sur ce sujet.

Une anecdote pour donner un peu de charme à ce problème : cette semaine, j'ai déposé plainte au commissariat de police suite au vandalisme des deux écoles, cet incident absolument malheureux, la veille du Père Noël. Et donc, le policier qui prenait ma déposition, qui est un ancien CRS, un homme qui a de l'expérience, me disait combien cette ville avait la chance d'avoir une police municipale de cette dimension et de cette qualité. Et lui, bien entendu, se plaignait du manque d'effectifs que nous savons tous. Il me disait combien l'effectif de la police nationale était insuffisant, mais il disait : on s'en tire grâce à la police municipale.

**M. LE MAIRE** : Je me demande d'ailleurs s'il ne faudrait pas diminuer la police municipale pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

**M. GELY** : Je ne suis pas là pour plaider puisque, Monsieur le Maire, régulièrement, vous accédez à mes demandes, à celles de Monsieur WERBER, sur l'effectif, mais c'est important, et cela nous permet de suppléer aujourd'hui les défauts de la police nationale.

J'espère non pas vous avoir convaincu complètement, mais peut-être rassuré, Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : Pour ma part, je suis extrêmement satisfait puisque l'objectif de cette question est atteint. Il nous avait semblé utile et nécessaire de détendre l'atmosphère, d'y mettre un peu d'humour pour ce dernier Conseil municipal de l'année. Donc, objectif atteint. Bravo !

Plus sérieusement, je craignais un peu une interprétation malicieuse de cette question ; elle ne l'est pas du tout. Aucun grief vis-à-vis de notre police municipale qui, vous l'avez souligné, fait peut-être plus qu'elle ne devrait faire. S'il y a des griefs à porter, ce sont bien à ceux qui sont les auteurs d'incivisme. La question était de savoir si cet arrêté municipal avait été dissuasif. Je comprends bien qu'il y a une hiérarchisation des missions et que, le matin, nos policiers municipaux pensent peut-être à autre chose qu'au caca des chiens.

**M. LE MAIRE** : Merci ! Je crois que cet échange a été de qualité.

### **Question posée par le groupe Agir pour Hyères, concernant le PPRi.**

*En application de l'article 6 alinéa 3 du règlement intérieur, nous souhaitons, lors du Conseil municipal du 21 décembre 2018, vous poser une question d'actualité relative au PLU.*

*Lors de l'examen en Conseil municipal du Plan Local d'Urbanisme (PLU), nous avons appelé votre attention sur l'actualisation de plusieurs documents d'urbanisme essentiels et notamment le Plan de Prévention des risques d'Inondation (PPRi) et l'enquête ménage déplacement 2018/2026.*

*Notre question sera la suivante :*

*Quand disposera-t-on d'un PPRi actualisé, afin d'éviter des constructions dans un périmètre soumis à ce risque majeur ? Où en est l'enquête ménage déplacement 2016/2026 ? Avez-vous des informations sur l'évolution du transit sur la RD98 intra-muros ?*

**M. LE MAIRE** : Nous avons eu une réunion, hier, où les services de TPM nous ont présenté le projet de PPRi, avec deux dimensions, avec les cartes d'aléas. C'est à peu près stable par rapport au PPRi antérieur, au niveau du PPRi au sens strict. Mais, ont été ajoutées d'autres cartes, qui seront portées à connaissance, sur le ruissellement. Et là, c'est compliqué.

Nous souhaitons que cela n'hypothèque pas tout dans la commune et que, notamment quand il y a ruissellement, on comprend très bien qu'il faut être précautionneux, mais il faut qu'ils nous indiquent, très clairement, en amont, les prescriptions d'urbanisme qui devront être appliquées. La difficulté, lorsqu'ils sont imprécis sur le sujet, c'est que, pour instruire les permis de construire, c'est compliqué, et cela dure 100 ans.

On demande donc que, sur l'ensemble de la liste qu'ils ont faite, des prescriptions assez précises nous soient données pour que l'on puisse avancer.

Ce PPRi devrait être approuvé début 2020, avec une enquête publique sans doute à l'automne 2019.

Vous m'interrogez également sur l'enquête ménage déplacement. C'est une enquête qui est à l'échelle du SCOT, c'est-à-dire de plusieurs intercommunalités. TPM est complètement à l'oeuvre dans l'affaire, et attend les précisions procédurales du préfet pour intervenir. De toute façon, elle le fera, si elle n'a pas les précisions dont je vais vous parler, sans doute début 2019. Comme le SCOT est intercommunal, la Provence Verte a répondu, mais il n'y a pas de réponse de celui de Saint-Baume et de Méditerranée Porte des Maures. S'il n'y a pas les réponses, TPM interviendra pour son compte. C'est une étude lourde, de près de 1 M€.

L'objectif est : les motifs de déplacement, le mode, l'origine et les destinations.

Dernier point sur la réponse - mais c'est un rappel -, à côté de tout cela, sont réalisées ou sont en train d'aboutir : l'étude déplacement sur la Presqu'île de Giens, qui est décisive pour nous, une étude de circulation en 2019 sur la RD 98 autour du futur projet des Rougières. Et le pôle d'échange multimodal s'accompagne d'une étude circulation dans l'ensemble du quartier de la Gare, au sens large. On le fait systématiquement, et cela vient accompagner le grand projet interterritorial.

Mes chers collègues, merci pour ces échanges, parfois animés, mais c'est normal, avec une apothéose grâce à notre ami COLLET et à notre ami GELY. Et je vous propose de prendre un pot au quatrième étage, si vous le souhaitez.

Bon Noël et bonnes fêtes de fin d'année !

**(La séance est levée à 16 h 35)**